



CATALYSEUR DE LA
TRANSITION CARBONE



**HOFFMANN
GREEN CEMENT**
**Catalyseur
de la Transition
Carbone**

RAPPORT SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2025

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, à La Bretaudière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon, ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de la Société (www.ciments-hoffmann.fr).



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 5 et suivantes présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées, et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Le 3 septembre 2025,

Monsieur Julien Blanchard,
Président du Directoire de la Société.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

TABLE DES MATIERES

1. Rapport semestriel d'activité	5
1.1. <i>Synthèse des comptes</i>	5
1.2. <i>Faits marquants du 1^{er} semestre de l'exercice 2025</i>	6
Activité DU PREMIER SEMESTRE	6
Attribution d'actions gratuites	9
Gouvernance	10
1.3. <i>Evénements postérieurs au 1^{er} semestre de l'exercice 2025 et perspectives</i>	11
Evénements MAJEURS postérieurs au 1 ^{er} semestre de l'exercice 2025	11
Perspectives	16
1.4. <i>Facteurs de risques</i>	17
RISQUES LIÉS À LA HAUSSE GLOBALE DES PRIX EN RAISON DE LA GUERRE EN UKRAINE ET A L'ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE	19
RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ	19
RISQUES LIÉS À L'INDUSTRIE DANS LAQUELLE OPÈRE LA SOCIÉTÉ	26
RISQUES JURIDIQUES	28
RISQUES FINANCIERS	30
ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES	30
1.5. <i>Transactions avec les parties liées</i>	31
2. Comptes consolidés semestriels	32



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

REMARQUES GENERALES

Définitions

Dans le présent rapport semestriel, et sauf indication contraire :

- Le terme « **AMF** » désigne l’Autorité des Marchés Financiers ;
- Les termes la « **Société** » ou « **Hoffmann Green** » désignent la société Hoffmann Green Cement Technologies dont le siège social est situé La Bretaudière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l’Yon, France, immatriculée au Registre de Commerce de La Roche-sur-Yon sous le numéro 809 705 304 ;
- Le terme « **Groupe** » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et sa filiale Hoffmann Microtech immatriculée au Registre du Commerce de Périgueux sous le numéro 353 883 648 ;
- Le terme « **Rapport Financier Annuel** » désigne le rapport financier annuel sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2024, publié le 24 avril 2025 ;
- Le terme « **Rapport Semestriel** » désigne le présent rapport semestriel sur les comptes au 30 juin 2025.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

1. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

1.1. SYNTHESE DES COMPTES

En K€	S1 2025	S1 2024	Var.
Chiffre d'affaires	3 530	3 280	250
Résultat Opérationnel Courant	-7 798	-5 033	-2 765
EBITDA	-5 653	-3 094	-2 559
Résultat Opérationnel	-7 799	-5 057	-2 742
Résultat Financier	-511	-38	-473
Impôt	-90	-96	6
Résultat Net	-8 400	-5 190	-3 210

	S1 2025	31/12/2024	
Trésorerie disponible	1 294	4 798	-3 504
Placements de trésorerie	4 190	11 593	-7 403
Capitaux Propres	53 980	62 485	-8 505

Résultats Semestriels

La Société a poursuivi son développement au cours du premier semestre 2025. Son chiffre d'affaires s'établit ainsi à 3,5 M€ en croissance sensible par rapport au premier semestre 2024 (+0,3 M€ ; +7,6%). L'activité du premier semestre 2025 est marquée par une forte accélération des volumes de ciments vendus qui composent exclusivement le chiffre d'affaires semestriel 2025.

L'EBITDA du S1 2025 s'élève à -5,7 M€, en repli par rapport au premier semestre 2024, l'EBITDA atteignait alors -3,1 M€. Ce recul s'explique par la composition du chiffre d'affaires qui diffère par rapport à l'an dernier. En effet, le chiffre d'affaires du S1 2024 était constitué aux deux tiers de la facturation d'un droit d'entrée dans le cadre du développement international, permettant d'obtenir un niveau de marge sensiblement supérieur à celui issu de la vente directe de ciments. Les frais liés au développement commercial et aux charges d'exploitation augmentent donc par rapport à celles du S1 2024.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Le Résultat Opérationnel Courant s'affiche à -7,8 M€ contre -5,0 M€, la variation sur un an résulte de l'évolution de l'EBITDA et de la hausse des dotations aux amortissements.

Le Résultat Financier est de -0,5 M€.

Après prise en compte d'une charge d'impôts de -0,1 M€, le Résultat net à fin juin 2025 s'élève à -8,4 M€.

Une situation financière solide

Au 30 juin 2025, la Société bénéficie d'un bilan solide avec des capitaux propres s'établissant à 54 M€.

La trésorerie et équivalents de trésorerie disponible (y compris placements) s'élève à 5,5 M€, en ligne avec la trajectoire de développement de la Société et une consommation de BFR en hausse.

La variation de trésorerie sur le premier semestre 2025 s'explique par les flux d'exploitation (-5,4 M€), les flux d'investissements (+5,4 M€ dont -2,1 M€ d'acquisition d'immobilisation et +7,5 M€ de remboursement d'actifs financiers immobilisés) et les flux de financements (-3,5 M€)

1.2. FAITS MARQUANTS DU 1^{ER} SEMESTRE DE L'EXERCICE 2025

ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE

le premier semestre 2025 est marqué par la forte hausse des volumes de production (multipliés par 2,5 en un an), le renforcement des partenariats stratégiques et le succès de la diversification des marché ciblés

Les volumes produits atteignent 19 640 tonnes au premier semestre 2025, contre 7 833 tonnes au premier semestre 2024, soit une multiplication par 2,5. La Société surperforme ainsi dès le premier semestre 2025 l'ensemble des volumes réalisés en 2024 (16 269 tonnes). Cette dynamique se matérialise par l'approvisionnement de plus de 130 chantiers sur l'ensemble du territoire national au cours du semestre, dépassant 60 000 m³ de béton formulé avec du ciment 0% clinker livrés par plus de 10 000 camions-toupies.

Le carnet de commandes d'Hoffmann Green atteint 440 000 tonnes (+170 000 tonnes vs. S1 2024), une forte progression soutenue par une stratégie commerciale conjuguant renforcement des partenariats et diversification des marchés adressés.

La forte progression des volumes de production s'appuie en premier lieu sur un réseau de partenaires historiques, étendu et consolidé, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de la construction : entreprises de béton, distributeurs spécialisés, maîtres d'ouvrage et promoteurs.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Au cours du premier semestre, Hoffmann Green a ainsi renforcé ce maillage par plusieurs accords clés :

- Extension du partenariat avec Bouygues Immobilier jusqu'en décembre 2027, gage de la confiance renouvelée de ce leader du secteur dans les solutions 0% clinker d'Hoffmann Green ;
- Renforcement du partenariat de distribution avec Trecobat, 3ème constructeur de maisons individuelles en France, avec un déploiement des solutions Hoffmann Green sur plus de 100 maisons sur l'Ouest de la France dès mars 2025 ;
- Signature d'un partenariat avec engagement de volumes avec le Groupe Morisset, acteur Vendéen historique du gros œuvre ;
- Signature d'un partenariat stratégique pluriannuel avec GBMP Bâtiment, acteur de premier plan en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, spécialisé dans les travaux tous corps d'état, renforçant la présence d'Hoffmann Green dans le Sud de la France.

Ces nouveaux accords confirment l'attractivité des solutions 0% clinker d'Hoffmann Green auprès des acteurs du bâtiment, soucieux de concilier performance environnementale et exigence technique.

Succès de la stratégie de diversification des marchés adressés :

Historiquement positionnée sur le marché du logement, Hoffmann Green a amorcé dès 2024, une stratégie de diversification qui porte pleinement ses fruits en 2025. Les ciments 0% clinker de la Société répondent aujourd'hui à une demande croissante dans plusieurs segments porteurs sur l'ensemble du territoire français : les bâtiments industriels et plateformes logistiques, les aménagements extérieurs, l'enfouissement de réseaux, le traitement des déchets, les antennes téléphoniques ou encore les travaux publics route.

Reconnaissance technique et réglementaire renforcée :

Au cours du premier semestre 2025 et après des années de développement, Hoffmann Green a également obtenu un premier Avis Technique (ATEC) pour son ciment décarboné H-UKR, une première mondiale pour un ciment 0% clinker. Cette certification de premier plan, renforce sa crédibilité et son assurabilité auprès des maîtres d'ouvrage et professionnels, ouvrant la voie à de nouvelles opportunités commerciales.

De plus, le ciment 0% clinker H-UKR a obtenu une certification ASTM C1157 aux Etats-Unis. Cette reconnaissance technique internationale marque une étape décisive dans la démarche d'homologation, inscrite dans une ambition plus large : étendre les applications du ciment 0% clinker d'Hoffmann Green grâce à une innovation continue. Elle vient valider, selon les standards les plus exigeants, la fiabilité et la durabilité de ses technologies à l'échelle mondiale.

Diversification des co-produits utilisés :

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Dans le cadre de sa stratégie d'innovation continue, Hoffmann Green renforce la diversification de ses co-produits en s'associant avec Norske Skog Golbey, acteur majeur de la papeterie à base de fibres recyclées et premier recycleur de papier en France. Ce partenariat intersectoriel inédit vise à intégrer les cendres issues du processus papetier dans la production des ciments 0% clinker d'Hoffmann Green grâce un approvisionnement régulier en cendres volantes de Norske Skog Golbey.

Partenariats S1 2025

2 partenariats



2 renouvellements/ extensions

Signés au premier semestre 2025

Bouygues
Immobilier

LA VIE COMMENCE ICI



trecobat



Sur le plan industriel, la Société poursuit l'exécution de son plan stratégique.

L'usine H2 et la centrale à béton R&D, localisées en Vendée sur la commune de Bournezeau à côté du site H1, sont pleinement opérationnelles.

La construction de l'usine H3 devrait débuter au premier semestre 2028 pour une réception en 2029. Ce planning est en ligne avec les ambitions de la Société à horizon 2030 quant à l'accroissement de la capacité de production de ciment, telles que communiquées dans le Rapport Financier Annuel. Le budget est estimé à 25 M€.

La Société a achevé en 2024 la réhabilitation du site de sa filiale Hoffmann Microtech acquise en juin 2022. Les travaux ont permis d'internaliser le process industriel de broyage du laitier de hauts fourneaux, l'une des matières premières utilisées dans les ciments H-UKR et H-IONA. Le budget alloué à ces investissements s'élève à 2,5 M€. La production de laitier broyé à l'échelle industrielle est effective depuis le début de l'année 2024 et le site est même passé sur une organisation en 2x8 au début de l'année 2025 et en 3x8 à l'été 2025.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Implantations actuelles et futures du Groupe



Capacité de production
~50 000 t/an



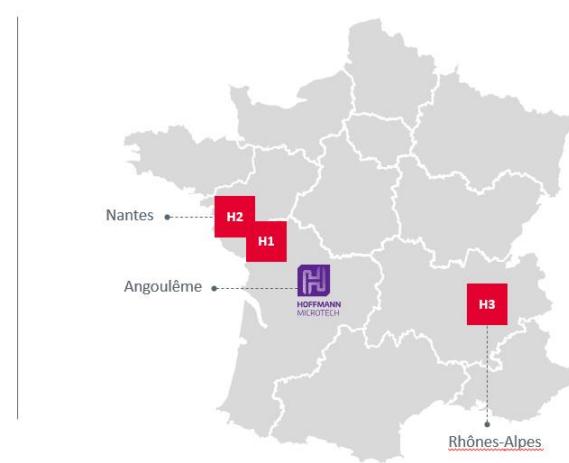
Capacité de production
~400 000 t/an



(2027-2028)
Capacité de production
~400 000 t/an



HOFFMANN
MICROTECH



Sur le plan des ressources humaines, les effectifs sont quasiment stables. Au 30 juin 2025, la Société comptait 61 employés contre 59 au 31 décembre 2024.

La Société poursuit sa feuille de route en matière de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). La Société a de nouveau réalisé et publié en début d'année un bilan carbone® scope 3 s'appuyant sur le référentiel Net Zero Initiative® développé par le cabinet de conseil Carbone 4. La Société est l'un des premiers cimentiers à publier son bilan carbone réalisé selon les trois scopes.

Au-delà des évaluations obtenues par des agences de notation extra-financières françaises et internationales qui classent la Société parmi les entreprises les plus performantes de sa catégorie, la Société a obtenu le label Solar Impulse Efficient Solution pour son ciment décarboné H-UKR et a rejoint le Club Excellence de Bpifrance, deux marques de reconnaissance importantes validant son modèle et la valeur ajoutée de ses solutions.

ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

La période d'acquisition du plan d'attribution gratuite d'actions n°4 (Plan n°4) étant arrivée à son terme le 18 janvier 2025, le Directoire a, constatant la réalisation des conditions et critères d'attribution définitive, constaté corrélativement la réalisation de l'augmentation de capital correspondante, par prélèvement de la somme de 10 741 euros sur le compte spécial de réserve créé à cet effet et par la création et l'émission de 10 741 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale emportant de plein droit, conformément à l'alinéa 5 de l'article L. 225-197-1, I du Code de commerce, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ;



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

La période d'acquisition du plan d'attribution gratuite d'actions n°8 (Plan n°8) étant arrivée à son terme le 5 février 2025, le Directoire a, constatant la réalisation des conditions et critères d'attribution définitive, constaté corrélativement la réalisation de l'augmentation de capital correspondante, par prélèvement de la somme de 27.666 euros sur le compte spécial de réserve créé à cet effet et par la création et l'émission de 27.666 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale emportant de plein droit, conformément à l'alinéa 5 de l'article L. 225-197-1, I du Code de commerce, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ;

Le 29 janvier 2025 un plan d'attribution gratuite d'actions a été mis en place pour les salariés (Plan n°9). 13 074 actions ont été attribuées dans le cadre du Plan n°9 mis en place au bénéfice des salariés de la Société ayant rejoint la Société depuis le 24 janvier 2024.

Les plans en cours ont des échéances respectivement fixées 16 janvier 2026 (Plan n°6), 29 janvier 2027 (Plan n°7) et 29 janvier 2028 (plan n°9).

A la date du Rapport Semestriel, l'actionnariat salarié représente 0,58% du capital de la Société.

GOUVERNANCE

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 30 mai 2025, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et du rapport du Directoire, a approuvé le renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Eric Cougnaud dont le mandat arrivait à échéance à l'issue de ladite Assemblée.

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 30 mai 2025, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et du rapport du Directoire, a approuvé le renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Philippe Duval dont le mandat arrivait à échéance à l'issue de ladite Assemblée.

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 30 mai 2025, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

connaissance du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, a approuvé, sur proposition du Directoire, la nomination de Monsieur Michel Le Faou en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de trois (3) ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, qui se tiendra en 2028, conformément aux dispositions de l'article L. 225-75 du Code de commerce et de l'article 12 des statuts. Monsieur Michel Le Faou a précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 30 mai 2025, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, a approuvé, sur proposition du Directoire, la nomination de Monsieur Jean-Pierre Floris en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de trois (3) ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, qui se tiendra en 2028, conformément aux dispositions de l'article L. 225-75 du Code de commerce et de l'article 12 des statuts. Monsieur Jean-Pierre Floris a précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

1.3. EVENEMENTS POSTERIEURS AU 1^{ER} SEMESTRE DE L'EXERCICE 2025 ET PERSPECTIVES

EVENEMENTS MAJEURS POSTERIEURS AU 1^{ER} SEMESTRE DE L'EXERCICE 2025

- En date du 19 septembre 2025, la Société a réalisé une émission d'obligations convertibles en actions (les « OCA ») souscrites par un fonds géré par Inveready. L'émission des OCA vise à soutenir les besoins en fonds de roulement de la Société et d'autres besoins liés à la croissance organique, telles que la R&D et les dépenses d'investissement, et serviront à renforcer la situation financière de la Société, en assurant une gestion adéquate des actifs et passifs courants et en soutenant les opportunités d'expansion. L'émission porte sur un montant principal de 6 millions d'euros, correspondant à l'émission de 60 OCA de 100.000 euros de valeur nominale chacune. Le prix de souscription des OCA est égal à leur valeur nominale. Les OCA portent intérêt à compter du 18 septembre 2025 (i) à un taux de 6% (équivalent au taux Euribor swap sur 5 ans de 2,05% augmenté d'une marge de 3,95%) de la valeur nominale des OCA (payé en espèces à la fin de chaque trimestre de chaque année), et (ii) à un taux de 4,75% capitalisé et additionné à la valeur nominale des OCA à la fin de chaque trimestre de chaque année.
- En date du 25 septembre 2025, et à l'issue d'une période de souscription qui s'est clôturée le 23 septembre 2025, La Société a procédé à une Augmentation de Capital d'un montant brut de 7.930.764 € se traduisant par l'émission de 1.762.392 Actions Nouvelles d'une valeur nominale chacune de 1 € à un prix de souscription unitaire de 4,50 €.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Il est précisé que les demandes de souscriptions totalisaient 1.903.726 Actions Nouvelles, réparties comme suit :

- 1.321.539 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible ;
- 557.367 Actions Nouvelles ont été demandées à titre réductible ; et
- 24.820 Actions Nouvelles ont été demandées à titre libre,

correspondant à un taux de souscription d'environ 108% du montant cible de l'Augmentation de Capital (incluant les engagements reçus préalablement au lancement de l'opération).

La demande exprimée portant sur le nombre d'Actions Nouvelles non-couvertes par des engagements de souscription représente un taux de souscription d'environ 168% de ce nombre d'Actions Nouvelles.

Ainsi, 1.321.539 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant environ 75% des Actions Nouvelles à émettre, et 440.853 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre réductible, représentant environ 35% des Actions Nouvelles à émettre.

Conformément à leurs engagements, les fonds gérés par Vatel Capital ont souscrit (i) à titre irréductible, essentiellement à hauteur du nombre de droits préférentiels de souscription rachetés au préalable auprès de Monsieur Julien Blanchard et Monsieur David Hoffmann, qui détenaient ensemble directement et indirectement 49,54% du capital de la Société au 4 septembre 2025, soit à 871.461 Actions Nouvelles, pour un montant de souscription de 3.921.574,50 €, et (ii) à 17.806 Actions Nouvelles n'ayant pas été souscrites à titre irréductible pendant la période de souscription pour un montant additionnel de souscription de 80.127 €.

Conformément à leurs engagements respectifs, Eludom , Hestia , actionnaires de la Société, et Madame Isabelle Mommessin, actionnaire et membre du conseil de surveillance de la Société, ont placé des ordres de souscription à titre irréductible et réductible à l'Augmentation de Capital à hauteur de 1 M€ chacun. L'Augmentation de Capital ayant été sursouscrite, ils ont respectivement souscrit à 222.222, 116.501 et 222.222 Actions Nouvelles, soit un montant de souscription respectif de 1 M€, environ 525 k€ et 1 M€.

Le règlement-livraison des Actions Nouvelles et leur admission aux négociations sur Euronext Growth Paris est intervenu le 30 septembre 2025.

Conformément à la réglementation, aux termes et conditions des OCEANE émises le 16 février 2024 à hauteur d'un montant en principal d'environ 5 millions d'euros, lesquelles ont été souscrites par des fonds gérés par Eiffel Investment Group et aux termes et conditions des OCEANE émises le 16 mai



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

2024 à hauteur d'un montant en principal d'environ 5 millions d'euros, lesquelles ont été souscrites par Odyssée Venture , les OCEANE ont fait l'objet d'un ajustement qui a été décidé par le Directoire de la Société au résultat de l'Augmentation de Capital (le ratio de conversion passant de une (1) OCEANE pour une (1) action nouvelle de la Société à une (1) OCEANE pour 1,003 action nouvelle de la Société).

Conformément à la règlementation et aux termes et conditions des OCA émises le 18 septembre 2025 à hauteur d'un montant en principal d'environ 6 millions d'euros, lesquelles ont été souscrites par Inveready Convertible Finance II, F.C.R. , les OCA ont fait l'objet d'un ajustement qui a été décidé par le Directoire de la Société au résultat de l'Augmentation de Capital (le prix de conversion passant de 6,00 euros à 5,95 euros).

Conformément à la règlementation, le nombre total d'actions gratuites attribuées par la Société et dont la période d'acquisition est en cours au 25 septembre 2025 (les « Actions Gratuites ») a été ajusté par le Directoire de la Société au résultat de l'Augmentation de Capital (passant d'un nombre total de 44.901 Actions Gratuites à un nombre total de 45.054 Actions Gratuites).

Incidence sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'Augmentation de Capital sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait 1% du capital social de la Société et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société au 4 septembre 2025) est la suivante :

Participation de l'actionnaire en %

	Base non diluée	Base diluée (1)
Avant l'émission des 1.762.392 Actions Nouvelles	1,00%	0,87%
Après l'émission des 1.762.392 Actions Nouvelles	0,89%	0,79%

(1) La base diluée tient compte, à l'issue des ajustements susvisés, (i) des 489.746 actions nouvelles pouvant résulter de la conversion des 488.281 OCEANE émises le 16 février 2024 à hauteur d'un montant en principal d'environ 5 millions d'euros, lesquelles ont été souscrites par des fonds gérés par Eiffel Investment Group, (ii) des 408.718 actions nouvelles pouvant résulter de la conversion des 407.495 OCEANE émises le 16 mai 2024 à hauteur d'un montant en principal d'environ 5 millions d'euros, lesquelles ont été souscrites par Odyssée Venture, (iii) des 1.277.128 actions nouvelles pouvant résulter de la conversion des 60 OCA émises le 18 septembre 2025 à hauteur d'un montant en principal d'environ 6 millions d'euros, lesquelles ont été souscrites par Inveready Convertible Finance II, F.C.R. et (iv) des 45.054 Actions Gratuites.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Incidence sur les capitaux propres

L'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres de la Société au 31 décembre 2024 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 4 septembre 2025) est la suivante :

Quote-part des capitaux propres en €

	Base non diluée	Base diluée (1)
Avant l'émission des 1.762.392 Actions Nouvelles	3,81€	4,25€
Après l'émission des 1.762.392 Actions Nouvelles	3,86€	4,26€

(1) La base diluée tient compte, à l'issue des ajustements susvisés, (i) des 489.746 actions nouvelles pouvant résulter de la conversion des 488.281 OCEANE émises le 16 février 2024 à hauteur d'un montant en principal d'environ 5 millions d'euros, lesquelles ont été souscrites par des fonds gérés par Eiffel Investment Group, (ii) des 408.718 actions nouvelles pouvant résulter de la conversion des 407.495 OCEANE émises le 16 mai 2024 à hauteur d'un montant en principal d'environ 5 millions d'euros, lesquelles ont été souscrites par Odyssée Venture, (iii) des 1.277.128 actions nouvelles pouvant résulter de la conversion des 60 OCA émises le 18 septembre 2025 à hauteur d'un montant en principal d'environ 6 millions d'euros, lesquelles ont été souscrites par Inveready Convertible Finance II F.C.R. et (iv) des 45.054 Actions Gratuites.

Incidence sur la structure de l'actionnariat

Avant l'Augmentation de Capital, le capital de la Société était réparti comme suit :

	Nbre Titres	%capital
Julien BLANCHARD	2 740 028	18,66%
Gillaizeau Terre Cuite	1 792 242	12,20%
Julien BLANCHARD	4 532 270	30,86%
David HOFFMANN	2 715 028	18,49%
Hoffmann Capital Holding	27 900	0,19%
David HOFFMANN	2 742 928	18,68%
Julien BLANCHARD + David HOFFMANN	7 275 198	49,54%
ELUDOM (ex COUGNAUD SA)	848 218	5,78%
SALARIES	84 952	0,58%
AUTO DETENTION	52 281	0,36%
Isabelle MOMMESSIN	459 963	3,13%
Gil BRIAND (HESTIA)	172 235	1,17%
AUTRES ACTIONNAIRES	5 793 753	39,45%
	14 686 600	100,00%

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Après l'Augmentation de Capital, le capital de la Société est réparti comme suit :

	Nbre Titres	%capital
Julien BLANCHARD	2 740 028	16,66%
Gillaizeau Terre Cuite	1 792 242	10,90%
Julien BLANCHARD	4 532 270	27,55%
David HOFFMANN	2 715 028	16,51%
Hoffmann Capital Holding	27 900	0,17%
David HOFFMANN	2 742 928	16,68%
Julien BLANCHARD + David HOFFMAN	7 275 198	44,23%
ELUDOM (ex COUGNAUD SA)	1 070 440	6,51%
SALARIES	84 952	0,52%
AUTO DETENTION	52 281	0,32%
Isabelle MOMMESSIN	682 185	4,15%
GIL BRIAND (HESTIA)	288 736	1,76%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 105 933	37,12%
VATEL CAPITAL	889 267	5,41%
	16 448 992	100,00%

- Après plusieurs mois de tests et d'essais à l'université de Miami, le ciment H-UKR a obtenu en juillet 2025 la certification conforme à la norme ASTM C1157 « Standard Performance Specification for Hydraulic Cement ». Cette norme de référence aux États-Unis évalue les ciments exclusivement sur la base de leurs performances (résistance, durabilité, temps de prise, expansion) indépendamment de leur composition. Contrairement aux standards traditionnels fondés sur des formulations types, la norme ASTM C1157 permet d'homologuer des ciments innovants, comme H-UKR, sur des critères stricts de résistance et de durabilité.

Le ciment H-UKR est désormais officiellement reconnu comme un ciment hydraulique conforme à la catégorie GU (General Use) de la norme ASTM C1157. Il peut ainsi être utilisé dans toutes les applications générales de la construction, qu'elles soient structurelles ou non structurelles : routes, ponts, ouvrages de voirie, éléments préfabriqués, béton projeté, béton prêt à l'emploi, préfabrication architecturale ou stabilisation des sols. Il se distingue par ailleurs par sa résistance exceptionnelle aux environnements agressifs.

Une homologation reconnue mondialement

C'est la première fois au monde qu'un ciment 0% clinker obtient cette certification internationale reconnue. Elle ouvre la voie à sa commercialisation directe sur le marché américain et s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement sur ce territoire via un contrat de licences avec son partenaire Hoffmann Green USA. Valable également en Arabie Saoudite, où la norme ASTM est en vigueur, cette homologation représente une avancée stratégique sur cet autre marché clé pour Hoffmann Green, aux côtés de son partenaire local, le Groupe Shurfah.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Cette homologation renforce la crédibilité du ciment H-UKR dans les échanges en cours avec des partenaires potentiels, les normes ASTM faisant figure de référence mondiale pour la garantie de la qualité et de la sécurité dans le secteur.

L'obtention de la certification ASTM C1157 constitue la première étape d'un programme d'essais plus large et s'inscrit dans une dynamique de validation déjà bien engagée en Europe. Elle confirme l'engagement d'Hoffmann Green à transformer durablement le secteur de la construction à l'échelle internationale.

PERSPECTIVES

En France, la Société a pour ambition d'accélérer son développement en augmentant ses capacités de production et son maillage territorial. A horizon 2030, la Société envisage une capacité de production total d'environ 1 000 000 de tonnes de ciment au travers de trois sites de production, et un chiffre d'affaires d'environ 150 M€, correspondant à environ 6% de parts de marché en France.

À l'international, la Société souhaite se développer au travers d'accords de licences conclus avec des partenaires. Les partenaires de la Société sont en charge de financer, construire et opérer des unités Hoffmann de type H2 et de produire et commercialiser les ciments Hoffmann sur leur territoire géographique en contrepartie des paiements de droits d'entrée, de redevances et de l'achat d'un premix à la Société. Le premix correspond à une partie des formulations qui sera produite par la Société et livrée aux partenaires afin que ceux-ci puissent produire les ciments Hoffmann en local avec leurs unités de production. La Société ambitionne d'avoir 6 unités opérationnelles en dehors de France à horizon 2030.

Accélération de la dynamique commerciale et du déploiement industriel : perspectives de développement ambitieuses à horizon 2030

1

Construction de H3



à horizon 2027-2028 en bord du Rhône (Rhône-Alpes), pour optimiser la logistique vers le Moyen-Orient et profiter de l'attractivité régionale

2

Environ 1 000 000 de tonnes



de capacité de production annuelle en combinant les 3 sites (H1, H2 et H3)

3

150 M€



de chiffre d'affaires soutenu par l'accélération de la dynamique commerciale en France et à l'international

4

5 contrats de licences supplémentaires à l'international



inclusant : le paiement d'un droit d'entrée, le versement de royalties annuelles et la vente de premix aux partenaires.

5

6 ciments 0% clinker



homologués à base de multiples co-produits industriels



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

1.4. FACTEURS DE RISQUES

Conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 2017/1129 (règlement dit « Prospectus 3 ») et du règlement délégué (UE) 209/980, sont présentés dans ce chapitre les seuls risques spécifiques à la Société, et qui sont importants pour la prise d'une décision d'investissement en connaissance de cause. Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, les risques financiers de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie sont décrits en annexe aux comptes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2023 présentés à la section 2.1 du Rapport Financier Annuel.

Chacun de ces risques est spécifique à la Société et est classé, en fonction de son degré de criticité, lequel repose sur l'analyse conjointe de (i) la probabilité de voir le risque se réaliser et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif, dans la catégorie susmentionnée pertinente.

La probabilité d'occurrence de chacun des facteurs de risques relatifs à la Société et son impact, évalués sur trois niveaux (« limité », « modéré » et « élevé »), sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les principaux facteurs de risques sont regroupés en 5 catégories, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par degré de criticité net décroissant selon l'appréciation de la Société à la date d'approbation du Rapport Financier Annuel, laquelle tient compte des mesures de gestion des risques. Les facteurs de risques les plus importants sont indiqués en premier et sont signalés par un astérisque.

La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Tableau synthétique :

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité net
Risques liés à l'environnement macroéconomique			
Risques liés à la hausse globale des prix en raison de la guerre en Ukraine et à l'environnement macroéconomique	Élevé	Élevé	Élevé
Risques liés aux activités de la Société			
Risques liés à l'environnement concurrentiel et au déploiement de l'outil industriel*	Modéré	Élevé	Élevé
Risques liés au fonctionnement des sites de production*	Modéré	Élevé	Élevé
Risques liés à la dépendance à l'égard des fournisseurs*	Modéré	Élevé	Élevé
Risques liés au développement de l'activité de la Société à l'international	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la gestion des systèmes d'information et à la cybercriminalité	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la réputation et à l'image de la Société	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la dépendance aux personnes clés	Limité	Élevé	Modéré
Risques liés à l'industrie cimentière			
Risques liés à la dépendance aux marchés de la construction, de l'immobilier et des travaux publics	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés aux contraintes réglementaires	Limité	Limité	Limité
Risques juridiques			
Risques liés à la propriété intellectuelle*	Élevé	Élevé	Élevé
Risques financiers			
Risques liés au besoin de fonds de roulement	Limité	Élevé	Modéré



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

RISQUES LIÉS À LA HAUSSE GLOBALE DES PRIX EN RAISON DE LA GUERRE EN UKRAINE ET A L'ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE

Aucun des partenaires ou des fournisseurs de la Société ne se situe en Europe de l'Est ou en Russie de sorte que l'activité de la Société n'est pas directement impactée.

Néanmoins, l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a donné lieu à d'importantes répercussions sur les marchés financiers et sur le prix de certaines matières premières, et a impacté l'ensemble de l'économie mondiale. Dès lors, certains fournisseurs de la Société font, depuis février 2022, face à la hausse des prix de l'énergie, ainsi qu'à la hausse des coûts de transport.

Les contrats d'achat conclus avec ces fournisseurs stipulent un plafonnement des prix. Dans la mesure où les conditions de prix étaient défavorables à certains fournisseurs en raison de la hausse des prix de l'énergie et des coûts de transport, certains contrats d'achat de matières premières ont été renégociés à l'initiative des fournisseurs.

Par ailleurs, la hausse des prix de l'énergie et des carburants ainsi que les difficultés d'approvisionnement de certaines matières premières ont impacté tout le secteur de la construction et ont généré des reports et décalages de certains projets en cours.

Plus généralement, la Société est particulièrement vigilante sur les conséquences de l'inflation, les éventuelles ruptures de chaîne d'approvisionnement et la hausse des taux d'intérêt dans un contexte géopolitique et économique incertain.

L'ampleur de ce risque est considérée comme élevée pour la Société.

La probabilité d'occurrence de ce risque est considérée comme élevée bien qu'elle soit difficile à évaluer dans la mesure où il est difficile d'anticiper la durée de la guerre en Ukraine et plus généralement, en raison de l'incertitude et la volatilité de l'environnement macroéconomique.

Au regard de ces éléments, le degré de criticité net de ce risque est considéré par la Société comme élevé.

RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

- **Risques liés à l'environnement concurrentiel et à la capacité de déploiement de l'outil industriel**

Le marché du ciment en France est dominé par un nombre limité d'acteurs dont 5 leaders mondiaux qui réalisent à eux seuls 95% de la production de ciment en France¹ : Holcim, Heidelberg Cement, Vicat, CRH et Imerys.

Le ciment étant un produit pondéreux et son transport coûteux, le rayon d'action d'une cimenterie ne dépasse pas les 300 km par voie terrestre. Le maillage territorial est donc un préalable nécessaire pour

¹ Source : INSEE Focus n°121 du 25/07/2018.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

l'accès au marché du ciment. Au-delà du maillage territorial, l'intensité concurrentielle sur chaque marché régional dépend également des capacités de production des acteurs présents.

L'aptitude de la Société à développer son activité et sa présence sur les marchés du ciment dépend donc de sa capacité à répondre aux besoins du marché avec son outil de production. La présence d'autres acteurs ayant des capacités disponibles ou excédentaires sur un marché régional ou à proximité, ainsi que la présence d'un ou plusieurs acteurs disposant ou étant en mesure de mettre en place des infrastructures d'importation de ciment sur le marché régional dans des conditions économiques satisfaisantes, sont de nature à créer une situation de concurrence renforcée.

Cette situation concurrentielle intense est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

Le plan stratégique de développement industriel de la Société, décrit à la section 1.2 « Aperçu des activités » du Rapport Financier Annuel, comprend la construction des deux sites de production « H2 » et « H3 », pouvant chacun produire 250.000 tonnes de ciment par an, afin d'augmenter rapidement les capacités de production de la Société et de mettre en œuvre un maillage progressif du territoire. La mise en service du site « H2 » a eu lieu en 2023 et le site « H3 » sera mis en service en 2025. Le retard dans la mise en service du nouveau site de production « H3 » freinerait la pénétration du marché français, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

La pénétration du marché du ciment repose également sur la capacité de la Société à mettre en place et à maintenir des partenariats commerciaux avec des acteurs du secteur de la construction, et à être présente sur les réseaux de distribution du ciment. À cet égard, il est précisé que la Société a d'ores et déjà mis en place plusieurs contrats de partenariat (voir la section 1.2 « Aperçu des activités » du Rapport Financier Annuel).

Il est souligné que, même si les principaux acteurs du marché du ciment en France tentent de réduire l'empreinte carbone du ciment traditionnel et ont lancé plusieurs initiatives en ce sens, à sa connaissance, à la date du Rapport Semestriel, la Société est le seul acteur en mesure de produire et commercialiser du ciment décarboné sans clinker permettant de diviser l'empreinte carbone du ciment par 5 par rapport à un ciment Portland traditionnel². Par ailleurs, les innovations développées par la Société constituent un atout concurrentiel majeur (voir la section 1.2.5 « Forces et atouts concurrentiels » du Rapport Financier Annuel).

Même si la Société estime bénéficier d'une avance technologique, elle ne peut pas garantir que ses concurrents ne parviendront pas à développer avec succès des ciments décarbonés comparables ou même meilleurs que ceux actuellement commercialisés ou en cours de développement par la Société. Le développement et la commercialisation de ciments décarbonés par un ou plusieurs des concurrents de la Société pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

Selon la Société, le temps requis pour le développement de ciments décarbonés concurrents et leur mise sur le marché devrait être relativement long compte tenu du temps consacré au développement

² Résultats du ciment formulé à base de la technologie H-UKR par rapport à un ciment Portland traditionnel de type CEM I.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

des ciments Hoffmann Green (huit années de travaux de recherche et développement) et à la mise en place d'un process industriel innovant et adapté.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est élevé, étant considéré que :

- l'efficacité des mesures mises en place par la Société pour appréhender l'environnement concurrentiel renforcé dans lequel elle évolue, peut être atténuée (en cas de retards dans la mise en service des sites de production pour des raisons extérieures à la Société ou en cas de développement de ciments décarbonés concurrents) ;
 - la réalisation des évènements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).
- **Risques liés au fonctionnement des sites de production**
 - Dans le cadre de ses projets de construction de nouveaux sites de production, comme le site « H3 » dont la mise en service est prévue pour 2029 (le site de production « H2 » ayant été mis en service en 2023), la Société pourrait rencontrer des difficultés entraînant le retard des chantiers de construction, de la mise en service des sites de production ou de la montée en puissance de la production.
 - Ces difficultés pourraient par exemple être liées aux démarches administratives (obtention du permis de construire, de l'autorisation ICPE, etc.), aux conditions météorologiques durant les chantiers de construction ou à une défaillance des fournisseurs ou sous-traitants sollicités dans le cadre des chantiers.
 - De tels retards pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.
 - Dans le cadre de la construction de « H3 », la Société compte capitaliser sur le savoir-faire industriel acquis lors de la construction de « H1 » et de « H2 » et faire appel aux divers intervenants ayant pris part à ces premiers chantiers.
 - Une fois les sites de production mis en service, la Société peut faire face à des interruptions, des pannes ou autres éléments susceptibles de ralentir ou arrêter la production de ciment. De tels évènements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.
 - La Société a mis en place diverses procédures appliquées sur les unités « H1 » et « H2 » afin d'assurer la reprise de la production en cas d'interruption, due à un évènement interne ou externe. Par ailleurs, le site de production fait l'objet d'un contrôle permanent opéré par les salariés de la Société, formés pour intervenir en cas d'interruption. La Société prévoit de mettre en place ces différentes procédures sur le site « H3 ».
- La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est élevé, étant considéré que :
 - la construction et la mise en service des sites de production, ainsi que leur fonctionnement optimal dépend en partie de circonstances extérieures sur lesquelles la Société ne peut



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

intervenir (financement des investissements, conditions météorologiques, défaillance d'un sous-traitant ou fournisseur, confinement lié à un risque sanitaire) ; et

- la réalisation des évènements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).
- **Risques liés à la dépendance à l'égard des fournisseurs**

Le processus de fabrication des ciments Hoffmann Green repose sur l'utilisation de co-produits issus de l'industrie :

- le laitier de haut fourneau : co-produit généré par la production d'acier ;
- l'argile : co-produit issu du lavage de granulats et de boues d'argiles ; et
- le gypse ou le désulfogypse : le gypse est issu de déblais de chantiers et le désulfogypse est généré par les centrales thermiques.

A la date du Rapport Semestriel, compte tenu du lancement relativement récent de la fabrication des ciments Hoffmann Green, la Société fait appel à un nombre restreint de fournisseurs de co-produits, principalement localisés en France, et est donc exposée à un risque de dépendance vis-à-vis de ces derniers.

Le recours à un nombre restreint de fournisseurs implique un certain nombre de risques, notamment de rupture d'approvisionnement, de qualité insuffisante des produits, d'origine des produits ou de non-respect des règlementations applicables. Le recours à des fournisseurs peut en conséquence entraîner des risques financiers et des risques pour la réputation de la Société, notamment dans l'hypothèse où ces fournisseurs ne se conformeraient pas eux-mêmes à la réglementation qui leur est applicable. La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives. Cette dépendance pourrait par ailleurs s'intensifier dans le cadre de la stratégie de développement de l'activité de la Société en France et à l'international dans la mesure où la Société devra faire face à des besoins accrus de matières premières.

La Société entretient toutefois de bonnes relations commerciales avec ses fournisseurs de co-produits et estime proposer à ces derniers une opportunité pour valoriser leurs co-produits.

Par ailleurs, il est précisé que :

- d'autres sociétés, en France et à l'étranger, ont pour activité la production des co-produits susvisés, ce qui minimise l'état de dépendance de la Société à l'égard notamment des fournisseurs des deux principaux co-produits que sont le laitier de haut fourneau et l'argile ; et
- la Société a pour objectif d'étendre encore le nombre de co-produits utilisés pour fabriquer ses ciments, afin de diversifier ses sources d'approvisionnement. Des recherches sont notamment en cours sur des technologies permettant la valorisation des cendres volantes issues de la biomasse (voir la section 1.2.1.2 du Rapport Financier Annuel).



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Il est précisé que la mise en service récente du nouveau site « H2 » et celle à venir du site « H3 » ainsi que le développement de l'activité de la Société à l'international auront pour effet d'augmenter les quantités de co-produits dont aura besoin la Société pour la fabrication de ses ciments, et donc sa dépendance à l'égard des fournisseurs. Cependant, le risque de dépendance à l'égard des fournisseurs restera maîtrisé car les besoins de la Société en fourniture en co-produits seront bien inférieurs aux quantités disponibles sur les marchés d'approvisionnement.

La Société estime toutefois que le degré de criticité net de ce risque est élevé, étant considéré :

- qu'il existe de nombreuses sources d'approvisionnement en laitier de haut-fourneau, argile, gypse et désulfogypse, et la Société estime qu'il est possible d'étendre le nombre de co-produits utilisés pour la fabrication de ses ciments, de sorte que la probabilité d'occurrence de ce risque est modérée ; et
- que la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur les délais de livraison des ciments Hoffmann Green aux clients de la Société, sur la réputation de la Société), impact dont l'ampleur potentielle serait accrue par le développement de l'activité de la Société en France et à l'international en raison de la hausse des volumes de matières premières concernées.

- **Risques liés au développement de l'activité de la Société à l'international**

Le modèle économique de la Société pour son développement à l'international repose sur la signature d'accords de licence avec des partenaires locaux dans les pays ciblés.

Si la Société a, depuis quelques années, noué des partenariats en Suisse, au Royaume-Uni, en Belgique, en Arabie Saoudite et aux Etats-Unis, elle poursuit l'objectif de développer son activité à l'international.

Dans ce cadre, la Société pourrait procéder à une mauvaise analyse de marchés et conclure des partenariats dans des pays ou des régions où la demande de ciment décarboné n'est finalement pas aussi attractive qu'escompté par la Société et pourrait générer un chiffre d'affaires moins important que prévu.

La Société pourrait également conclure des accords de licence avec des partenaires qui ne respecteraient pas leurs engagements ou qui tenteraient de copier les technologies, le savoir-faire ou les secrets industriels de la Société.

Par ailleurs, si la Société ne ressent plus les effets de la crise sanitaire liée à la Covid 19 dans la mesure où l'activité a repris aujourd'hui un rythme normal, le Groupe pourrait de nouveau être exposé à un risque de pandémie comme celle de la Covid 19 en 2020 et 2021, notamment de par sa présence croissante à l'international.

Le développement de l'activité de la Société à l'international rendra la Société plus visible auprès des acteurs internationaux du bâtiment, ce qui pourrait conduire des concurrents malveillants à tenter de porter atteinte à l'image et à la réputation de la Société.

Enfin, le risque lié à la cybercriminalité sera démultiplié du fait du nombre croissant de partenaires internationaux.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

La probabilité que le développement de l'activité à l'international soit moins rentable que prévu, qu'il génère des contentieux en lien avec la propriété intellectuelle, ou encore qu'il accroisse le risque pour la Société de devenir la cible de diffamation ou d'actes relevant de la cybercriminalité est modérée. En effet, la mise en place de ces partenariats via la conclusion d'accords de licence sera progressive et réalisée après une analyse poussée des différents marchés internationaux, notamment au regard de l'évolution de la réglementation concernant les émissions de carbone. En outre, en cas de violation des accords de licence ou d'appropriations illicites de droits de propriété intellectuelle, des recours pourraient être exercés. Par ailleurs, la Société étendra au niveau international toutes les mesures mises en œuvre sur le territoire national visant à garantir une bonne information du marché concernant son activité afin de protéger son image et sa réputation. Enfin, la Société entend conclure des partenariats avec des acteurs dont les serveurs resteront indépendants, c'est-à-dire non connectés avec ceux de la Société, ce qui devrait limiter les risques d'exposition à la cybercriminalité.

Si les risques susvisés devaient se réaliser, leur impact serait modéré dans la mesure où la majorité de son activité resterait en tout état de cause exercée en France.

Au regard de ces éléments, le degré de criticité net de ce risque est considéré par la Société comme modéré.

- **Risques liés à la gestion des systèmes d'information et à la cybercriminalité**

La Société a mis en place un outil industriel 4.0, fondé sur l'automatisation de la production (les unités « H1 » et « H2 » comptent plus de 200 automates) et le recours à un logiciel de production, développé spécifiquement pour le site.

Le système d'information de la Société est exposé aux risques de piratage informatique ou industriel, de même qu'à des attaques de virus informatiques ou à des « bugs » informatiques pouvant perturber le bon fonctionnement de ses systèmes et des logiciels.

La Société a mis en place des mesures assurant la fiabilité et la sécurité de ses systèmes informatiques tels que :

- la non connexion au réseau Internet du laboratoire ;
- l'installation d'un serveur de type « black box » (serveur isolé et extrêmement résistant aux conditions extérieures (ex : feu)) non connecté au réseau Internet, auquel seules deux personnes identifiées peuvent avoir accès ;
- la mise en place d'un plan de sauvegarde des données de la Société toutes les 8 heures (jour et nuit) ;
- l'installation d'un pare-feu, certifié CE et conforme aux normes de sécurité en vigueur, pour les systèmes informatiques du site de production et des bureaux.

Le système d'information de la Société a fait l'objet d'un audit de sécurité externe par une société spécialisée, reconnue dans ce domaine. Il a été établi dans le cadre de cette procédure qu'aucune vulnérabilité critique n'était présente sur le périmètre audité.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Un plan d'audits de sécurité réguliers a été mis en place, ayant pour objet la vérification de règles de sécurité interne et les tests de vulnérabilité interne et externe.

Toutefois, la Société ne peut garantir qu'aucune défaillance de l'une de ces mesures de protection ne se produira, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives. La Société pourrait faire l'objet d'attaques complexes et ciblées de ses réseaux informatiques. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité ou saboter les systèmes informatiques sont en constante évolution, et il est souvent impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. La Société pourrait ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques de piratage ou de mettre en place rapidement un système de réponse approprié et efficace.

Il est précisé que la Société a fait en sorte que les éléments sensibles liés à sa propriété intellectuelle ne soient pas atteignables par voie informatique, ainsi ces éléments ne pourraient être impactés ou divulgués en cas d'attaque sur les systèmes informatiques de la Société.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- l'efficacité des mesures mises en place par la Société a été constatée par une société spécialisée dans le domaine de la cybersécurité, étant précisé que ces mesures feront l'objet de mises à jour régulières en lien avec l'évolution des modes opératoires des cybercriminels, et les éléments sensibles liés à la propriété intellectuelle de la Société ne pourraient être impactés en cas d'attaque ;
- la réalisation des évènements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif sur la Société (perte de données, indisponibilité de certains outils informatiques utilisés dans le cadre de la production des ciments Hoffmann Green, retards de livraison des produits).

- **Risques liés à l'atteinte à l'image et à la réputation de la Société**

Compte tenu des enjeux économiques et technologiques relatifs à l'industrie cimentière, la Société est exposée au risque de critiques ou de mises en cause de diverses natures, de bonne ou de mauvaise foi, pouvant atteindre sa réputation.

Les vecteurs de communication tels qu'Internet et les réseaux sociaux se caractérisent par des réactions en temps réel et une propagation exponentielle de l'information, facilitant ainsi la création et la diffusion de fausses informations.

Des informations erronées, en lien avec les activités de la Société, sont susceptibles d'être diffusées sur Internet et sur les réseaux sociaux ainsi que dans la presse.

A cet égard, il est précisé que la Société utilise elle-même Internet et les réseaux sociaux pour assurer sa visibilité auprès du public. Ainsi, un lecteur pourrait apporter du crédit à de fausses informations sur la Société ou ses produits, ayant été volontairement attribuées à la Société dans un but de nuisance par un tiers souhaitant dénigrer la Société.

La survenance de tels événements pourrait avoir des effets négatifs sur l'image de la Société et se répercuter sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement, notamment sur la conclusion d'accords de licence à l'international, et ses perspectives.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

La Société assure une veille proactive des outils Internet et des réseaux sociaux et a mis en place une procédure de gestion de crise de communication afin d'éviter et d'anticiper les crises potentielles, d'empêcher la prolifération et la portée de telles informations et de limiter, autant que possible, leur impact.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- la Société estime que la diffusion de critiques relatives à la Société est probable, mais que la Société sera en mesure de réagir efficacement grâce à la veille des outils Internet et des réseaux sociaux et grâce à la procédure de gestion de crise de communication ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif sur la Société (dégradation de la réputation de la Société, perte d'attractivité des produits Hoffmann Green, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

- **Risques liés à la dépendance aux personnes-clés**

Le succès de la Société dépend en grande partie des actions et des efforts entrepris par ses associés fondateurs Julien Blanchard, Président du Directoire de la Société, et David Hoffmann, Directeur scientifique et membre du Directoire de la Société. La perte de leurs compétences pourrait altérer les capacités de la Société à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre sa stratégie, et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

La Société a mis en place une assurance spécifique pour couvrir le risque de décès de ces deux personnes-clés (voir la section « Assurance et couverture des risques » du Rapport Semestriel).

La Société a également fait en sorte que les équipes actuellement en place soient en mesure de poursuivre les travaux initiés, notamment en matière de recherche et développement.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- Julien Blanchard et David Hoffmann, co-fondateurs de la Société, sont à l'origine de la création de ce projet et sont les actionnaires les plus significatifs de la Société (voir la section 1.8 « Principaux Actionnaires » du Rapport Financier Annuel) ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (non atteinte des objectifs de la Société, impact sur le chiffre d'affaires et la rentabilité).

RISQUES LIÉS À L'INDUSTRIE DANS LAQUELLE OPÈRE LA SOCIÉTÉ

- **Risques de dépendance aux marchés de la construction, de l'immobilier, de l'industrie, des travaux publics et des travaux d'urbanisation**

Les ciments vendus par la Société sont principalement utilisés pour des applications de construction tant de logements individuels ou collectifs que de bâtiments industriels ou commerciaux, ou encore pour des ouvrages d'infrastructure (routes, ponts, tunnels, voiries). Le marché du ciment est un



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

marché cyclique, ainsi le dynamisme de la demande des ciments Hoffmann Green dépend à la fois d'éléments structurels propres à chaque marché, et d'éléments macro-économiques conjoncturels.

Les facteurs structurels qui déterminent, sur chaque marché, le niveau de la demande en matériaux de construction sont principalement la démographie, le taux d'urbanisation et la croissance économique (représentée par exemple par le produit national brut/habitant), mais aussi des éléments plus culturels comme les habitudes de construction de chaque marché (construction en bois, acier, béton). Au-delà de ces facteurs structurels, la situation économique influe conjoncturellement sur les marchés de la construction, et particulièrement en cas de crise économique et de forte instabilité financière mondiale. En effet, les paramètres économiques globaux déterminent la capacité des acteurs publics et privés à financer par un accès au crédit et réaliser les projets individuels ou collectifs qui constituent le marché de la construction.

Des fluctuations significatives de certains de ces paramètres sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, les perspectives de la Société ou le développement de la Société.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- le marché du ciment est porteur, et la Société ne devrait représenter qu'une part de marché en France de 3% à horizon 2026 ;
 - la réalisation des évènements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif sur la Société (impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).
- **Risques liés à la réglementation**

La Société exerce son activité dans un environnement fortement réglementé. En particulier, les sites de production de ciment de la Société sont qualifiés d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) et sont soumis à une réglementation spécifique, requérant une autorisation préfectorale.

A la date du Rapport Financier Annuel, la Société est dotée de deux unités de production « H1 » et « H2 », situées à Bournezeau (85), qui ont chacune obtenu l'autorisation au titre de la réglementation ICPE . Cette démarche devra être renouvelée dans le cadre de la construction du site de production « H3 » en région Rhône-Alpes. Toutefois, si la Société ne parvenait pas à se conformer, à l'avenir, aux réglementations applicables, elle pourrait faire face à des retraits d'autorisations d'exploitation ou à des refus d'autorisations, voir sa responsabilité engagée ou encore être condamnée au paiement d'amendes.

De manière plus générale, la Société ne peut garantir que des modifications rapides ou importantes de la législation et de la réglementation en vigueur n'interviendront pas à l'avenir. Ainsi, un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre pourrait entraîner de nouvelles conditions d'exercice de ses activités susceptibles d'augmenter ses charges d'exploitation (notamment par la mise en place de procédures et de contrôles supplémentaires), ou encore constituer un frein au développement des activités de la Société.

La Société ne peut exclure que de telles situations soient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

S'agissant des réglementations connues à ce jour et visant à limiter les émissions de CO₂, la Société estime que l'impact de leur entrée en vigueur sera positif sur son activité, dans la mesure où les ciments Hoffmann Green sont décarbonés et s'inscrivent ainsi pleinement dans le cadre des futures normes de construction (voir la section 1.6 « Environnement réglementaire » du Rapport Financier Annuel).

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est limité, étant considéré que :
la Société se conforme aux dispositions légales et réglementaires applicables à son activité, et l'environnement réglementaire actuel, et ses évolutions annoncées, visant à limiter les émissions de CO₂, est favorable au développement de l'activité de la Société ;
la modification de la réglementation applicable à la Société pourrait avoir un impact négatif limité sur la Société (surcoûts et freins au développement de l'activité de la Société).

RISQUES JURIDIQUES

- **Risques liés à la propriété intellectuelle**

Grâce aux travaux de recherches menés par David Hoffmann et son équipe, la Société a développé un savoir-faire et des technologies uniques et innovants. Ces technologies étant au cœur des ciments Hoffmann Green, la Société a mis en place une politique de protection de sa propriété intellectuelle à travers différents axes, décrite à la section 1.2.1.1 « La protection de la propriété intellectuelle de la Société » du Rapport Financier Annuel.

Le succès de la Société dépend entre autres de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets, marques, dessins et modèles ainsi que ses autres droits de propriété intellectuelle ou assimilés (tels que notamment son savoir-faire propriétaire). Par conséquent, il se pourrait que :

- la Société ne parvienne pas à développer des inventions brevetables ;
- la Société ne se voie pas accorder les brevets ou marques pour lesquels elle a déposé ou déposera des demandes ;
- la Société voie un jour contestée la validité de ses brevets ou marques par des tiers ;
- la Société ne puisse bénéficier grâce à ses brevets d'une protection suffisamment large pour exclure des concurrents ;
- la Société ne puisse garantir que le champ de protection conféré par les brevets, les marques et les titres de propriété intellectuelle de la Société est et restera suffisant pour la protéger face à la concurrence et aux brevets, marques et titres de propriété intellectuelle des tiers couvrant des dispositifs similaires ;
- la Société ne puisse garantir que des salariés de la Société ne revendiqueront pas des droits ou le paiement d'un complément de rémunération ou d'un juste prix en contrepartie des inventions à la création desquelles ils ont participé, étant précisé que les contrats de travail des salariés de la Société (notamment ceux de l'équipe de recherche et développement) prévoient des clauses protégeant les droits de propriété de la Société sur les inventions développées ;

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

- la Société constate que les brevets et autres droits de propriété intellectuelle qu'elle détient ou pour lesquels elle bénéficiera de licences, sont contestés par des tiers.

En outre, la Société ne peut être certaine que la confidentialité de ses technologies non brevetées, de son savoir-faire ou de ses secrets industriels, sera efficacement garantie par les protections mises en place, et qu'en cas de violation, des recours satisfaisants pourront être exercés.

De plus, les concurrents de la Société pourraient contrefaire ses brevets ou autres droits de propriété intellectuelle ou les contourner par des innovations dans la conception. Pour empêcher la contrefaçon, la Société pourrait engager des actions qui seraient onéreuses et mobiliseraient ses équipes. La Société pourrait ne pas être en mesure d'empêcher l'appropriation illicite de ses droits de propriété intellectuelle dont il est difficile de contrôler l'usage non autorisé.

La survenance de l'un de ces évènements concernant les droits de propriété intellectuelle de la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

La politique de protection de la propriété intellectuelle, mise en œuvre par la Société, prévoit notamment :

- le dépôt de brevets pour certaines technologies développées par la Société ;
- la protection spécifique du savoir-faire propriétaire (sécurisation des données informatiques, insertion de clauses de discrétion et de non-concurrence dans les contrats de travail des salariés de la Société, codification des informations utilisées pour la fabrication des ciments Hoffmann Green) ;
- l'insertion de clauses interdisant la rétro-ingénierie dans les contrats conclus avec les tiers ;
- une veille juridique régulière assurée par deux cabinets de conseil en propriété intellectuelle, ainsi que des recherches d'antériorité préalables aux dépôts de demandes de brevets.

La Société, qui est seule propriétaire de l'intégralité des éléments de propriété intellectuelle liés à son activité, est par ailleurs accompagnée de plusieurs conseils juridiques spécialisés en propriété intellectuelle.

A la date du Rapport Semestriel, la Société n'est impliquée dans aucun litige relatif à sa propriété intellectuelle.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est élevé, étant considéré que :

- l'ensemble des produits Hoffmann Green reposant sur les technologies développées par la Société, la Société estime que la protection desdites technologies est un enjeu clé ;
- la réalisation des évènements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (perte d'avantages compétitifs, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société, risques de contentieux).

RISQUES FINANCIERS

- **Risques en termes de besoins de financement**

La Société a des besoins de financement importants pour le déploiement de son outil industriel, pour le développement et la commercialisation de ses produits et pour financer la forte montée en puissance des volumes de ciments

Dans le cadre de sa stratégie, la Société a pour ambition de financer, en plus de ses dépenses opérationnelles, la construction d'un nouveau site de production « H3 » dont la mise en service est prévue par la Société pour 2029. Le budget d'investissement s'établit autour de 22 M€.

Au 30 juin 2025, la Société disposait d'une trésorerie de 5.5 M€.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- la Société dispose de la trésorerie nécessaire pour financer son exploitation et ses investissements
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (freins dans le développement des activités de la Société, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

Il est par ailleurs rappelé que la Société a réalisé une émission d'obligations convertibles en actions de 6 M€ en septembre 2025 et une augmentation de capital de 7.9 M€ en septembre 2025. L'objectif de ces opérations est de permettre à la Société de se doter de ressources financières complémentaires dans le cadre du développement de sa stratégie industrielle et commerciale.

ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

A la date du Rapport Semestriel, la Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. La Société n'envisage pas, à l'avenir, de difficultés particulières pour conserver des niveaux d'assurance adéquats dans la limite des disponibilités et des conditions de marché.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

1.5. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le détail des opérations avec les parties liées telles que visées par les normes adoptées conformément au règlement européen (CE) 1606/2002 figure à la note 2.6 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels présentée à la section 2 du Rapport Semestriel.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

2. COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS

Il est rappelé que les dispositions légales applicables à la Société, dont les actions sont cotées sur Euronext Growth, n'exigent pas que les comptes semestriels fassent l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025



**HOFFMANN
GREEN CEMENT**
**Catalyseur de la
Transition Carbone**

**Comptes consolidés résumés selon la norme IAS 34
du référentiel IFRS relative à l'information financière
intermédiaire au 30 juin 2025**

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

SOMMAIRE

1. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES ETABLIS SELON LA NORME IAS 34 DU REFERENTIEL IFRS POUR LA PERIODE DE SIX MOIS CLOS LE 30 JUIN 2024	
1.1. ETAT DE SITUATION FINANCIERE	3
1.2. COMPTE DE RESULTAT	5
1.3. ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	6
1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	7
1.5. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	8
2. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	9
2.1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS IMPORTANTS	9
2.1.1. Information relative à la Société et à son activité	9
2.1.2. Evènements marquants au cours du 1er semestre 2024	9
2.1.3. Principaux risques et incertitudes à venir	9
2.1.4. Evènements postérieurs au 1 ^{er} semestre de l'exercice 2024	10
2.2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	13
2.2.1. Déclaration de conformité	13
2.2.2. Principe de préparation des états financiers semestriels	13
2.2.3. Continuité d'exploitation	13
2.2.4. Méthodes comptables	14
2.2.5. Estimations et hypothèses	14
2.2.6. Périmètre au 30 juin 2024	14
2.3. DETAIL DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE	15
2.3.1. Immobilisations incorporelles	15
2.3.2. Immobilisations corporelles	18
2.3.3. Autres actifs financiers	20
2.3.4. Autres actifs non courants	20
2.3.5. Actifs d'impôts non courants	21
2.3.6. Stocks et en cours	22
2.3.7. Créances clients et autres actifs courants	22
2.3.8. Trésorerie et équivalents trésorerie	24
2.3.9. Capital	25
2.3.10. Passifs financiers	25
2.3.11. Provision pour engagement de retraite	29
2.3.12. Autres provisions	30
2.3.13. Dettes fournisseurs et autres dettes	31
2.4. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT	34
2.4.1. Chiffre d'affaires et indicateur de performance	34
2.4.2. Achats consommés	35
2.4.3. Charges de personnel et effectif	35
2.4.4. Charges externes	36
2.4.5. Détail des autres produits et charges opérationnels courants	37
2.4.6. Détail des autres produits et charges opérationnels	37
2.4.7. Coût de l'endettement financier net	38
2.4.8. Charges d'impôt	38
2.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN	39
2.6. AUTRES INFORMATIONS : TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	40



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

1. Comptes consolidés semestriels résumés établis selon la norme IAS 34 du référentiel IFRS pour la période de six mois clos le 30 juin 2024

1.1. Etat de situation financière

en milliers d'euros

A C T I F	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	2.3.1	9 316	8 559
Immobilisations corporelles	2.3.2	41 721	42 647
Autres actifs financiers	2.3.3	4 190	11 593
Autres actifs non courants	2.3.4	0	26
Actifs d'impôts non courants	2.3.5	9 407	9 509
Total actif non courant		64 634	72 334
Stocks et en-cours	2.3.6	3 872	3 178
Créances clients et comptes attachés	2.3.7	15 398	13 791
Autres actifs courants	2.3.7	2 811	2 133
Actifs d'impôts courants		31	31
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.3.8	1 294	4 798
Total actif courant		23 406	23 931
TOTAL ACTIF		88 040	96 265

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

P A S S I F	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Capital social	1.5 et 2.3.9	14 687	14 648
Primes d'émission	1.5	82 647	82 686
Autres éléments du résultat global	1.5	-1	-1
Réserves consolidées part du groupe	1.5	-34 953	-29 877
Résultat consolidé part du groupe	1.5	-8 400	-4 971
Capitaux propres part du groupe	1.5	53 980	62 485
Réserves consolidées part des minoritaires	1.5		
Résultat consolidé part des minoritaires	1.5		
Capitaux propres part des minoritaires	1.5		
Total capitaux propres		53 980	62 485
Emprunts et dettes financières	2.3.10	17 836	19 946
Provisions pour engagements de retraite	2.3.11	41	41
Autres provisions à long terme	2.3.12	38	38
Autres passifs non courants	2.3.13	3 954	3 887
Passifs d'impôts différés		70	82
Total passif non courant		21 939	23 994
Emprunts et dettes financières	2.3.10	4 310	4 977
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.3.13	6 326	3 371
Autres passifs courants	2.3.13	1 485	1 438
Passifs d'impôts courant			
Total passif courant		12 121	9 785
TOTAL PASSIF		88 040	96 265

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

1.2. Compte de résultat

en milliers d'euros

	Notes	30/06/2025	30/06/2024
CHIFFRE D'AFFAIRES	2.4.1	3 530	3 280
Autres produits de l'activité		41	65
Achats consommés	2.4.2	-3 388	-1 542
Charges de personnel	2.4.3	-1 500	-1 611
Charges externes	2.4.4	-5 013	-3 474
Impôts et taxes		-77	-64
Dotations amortissements	2.3.1 et 2.3.2	-2 145	-1 939
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	2.3.7 et 2.3.11	0	0
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-7	-13
Autres produits et charges opérationnels courants	2.4.5	761	264
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-7 798	-5 033
Autres produits et charges opérationnels	2.4.6	-1	-24
RESULTAT OPERATIONNEL		-7 799	-5 057
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		-94	421
Coût de l'endettement financier brut		-421	-354
Coût de l'endettement financier net	2.4.7	-515	68
Autres produits et charges financiers	2.4.7	4	-105
Charges d'impôt	2.4.8	-91	-96
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-8 400	-5 190
Part du groupe		-8 400	-5 190
Part des minoritaires			
RESULTAT NET DE BASE PAR ACTION		-0,5752	-0,3547
RESULTAT NET DILUE PAR ACTION		-0,5419	-0,3442



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

1.3. Eléments du résultat global

en milliers d'euros

	30/06/2025	30/06/2024
RESULTAT DE LA PERIODE	-8 400	-5 190
Eléments recyclables en compte de résultat		
Ecart de conversion	0	0
Réévaluation des actifs financiers	0	0
Impôts sur éléments comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	0	0
Eléments non recyclables en compte de résultat		
Impôts sur éléments comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	0	0
Ecart actuariel	0	0
Produits et charges comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	0	0
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	0	0
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	-8 400	-5 190
Part du groupe	-8 400	-5 190
Part des minoritaires	0	0

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

1.4. Tableau des flux de trésorerie

en milliers d'euros

	30/06/2025	30/06/2024
<u>FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE</u>		
Résultat net	-8 400	-5 190
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 078	2 046
Reprises de subventions	-268	-203
Plus et moins-values de cessions	56	21
Charges sans incidences sur la trésorerie (Paiements fondés sur des actions)	38	106
Charges sans incidences sur la trésorerie (Emprunts obligataires)	32	14
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-6 464	-3 207
Coût de l'endettement financier net ⁽³⁾	507	-71
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	91	96
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-5 866	-3 182
Impôts versés	0	0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
- Autres actifs non courants	26	20
- Stocks	-695	-185
- Clients	-1 607	-1 275
- Autres actifs courants (hors prêts et cautions)	-663	-172
- Autres passifs non courants	68	257
- Fournisseurs	3 034	-631
- Autres passifs courants	315	15
Total	477	-1 971
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-5 389	-5 153
<u>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u>		
Acquisitions d'immobilisations ⁽¹⁾	-2 120	-2 018
Cessions d'immobilisations	0	5
Variation des prêts et avances consenties	477	5
Variation des OPCVM (sous forme d'obligations)	6 998	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	5 355	-2 008
<u>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</u>		
Actions propres	-67	3
Emissions d'emprunts ^{(1) (2)}	180	9 791
Remboursements d'emprunts	-3 080	-2 898
Coût de l'endettement financier net ⁽³⁾	-507	71
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-3 474	6 967
<u>VARIATION DE LA TRE SORERIE</u>		
Trésorerie d'ouverture	4 798	13 280
Trésorerie de clôture	1 290	13 086
Variation de la trésorerie	-3 508	-194

(1) Hors nouveaux crédits-bails et locations simples pour 86 K€ au 30/06/2025 et 112 K€ au 30/06/2024

(2) Nets de l'amortissement des frais d'émission d'emprunts obligataires pour 24 K€ au 30/06/2025

(3) Hors complément d'intérêts au taux effectif des emprunts obligataires pour 8 K€ au 30/06/2025

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

1.5. Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros

	Capital social	Primes	Autres éléments du résultat global	Réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Intérêts minoritaires	Capitaux propres groupe
Au 31 décembre 2023	14 637	82 697	-1	-22 436	-7 862	67 035		67 035
Mouvements :								
Affectation résultat N-1				-7 862	7 862	0		0
Actions propres				3		3		3
Paiements fondés sur des actions				106		106		106
Augmentation de capital (AGA)	12	-12		83		0		0
Composante capitaux propres des emprunts obligataires					-5 190	83		83
Résultat consolidé						-5 190		-5 190
Au 30 juin 2024	14 649	82 686	-1	-30 006	-5 190	62 037	0	62 037
Au 31 décembre 2024	14 649	82 686	-1	-29 877	-4 971	62 485		62 485
Mouvements :								
Affectation résultat N-1				-5 047	4 971	-76		-76
Actions propres				67		67		67
Paiements fondés sur des actions				38		38		38
Augmentation de capital (AGA)	38	-38		0		0		0
Composante capitaux propres des emprunts obligataires					-8 400	-8 400		-8 400
Résultat consolidé								
Au 30 juin 2025	14 687	82 647	-1	-34 953	-8 400	53 980	0	53 980

Des plans d'attribution gratuite d'actions avaient été décidés par le Directoire en date du 18 janvier 2022 (plan n°4), du 16 janvier 2023 (plans n° 5), du 29 janvier 2024 (plan n°7) et du 5 février 2024 (plan n°8). Les plans n° 4 et 8 sont arrivés à terme le 18 janvier 2025 et le 5 février 2025. Ils ont donné lieu à une augmentation de capital de 38,4 K€, réalisée par prélèvement sur la prime d'émission. Cette augmentation de capital a été accompagnée de la création de 38 407 nouvelles actions.

Par décisions en date du 29 janvier 2025, il a été décidé l'attribution gratuite d'actions de la Société au profit des salariés sous conditions :

- Plan n° 9 : 13 074 actions

Les trois plans en cours ont des échéances respectivement fixées au 16 janvier 2026 (plan n°5), 29 janvier 2027 (plan n°7) et 29 janvier 2028 (plan n°9). Ces plans ont été traités conformément à IFRS 2 et ont un impact de 38 K€ sur les capitaux propres de la période.

En date du 16 février 2024 et du 16 mai 2024, la Société a réalisé deux émissions d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) d'un montant de 5 M€ chacune à échéance 5 ans. Conformément à IAS 32, une composante capitaux propres a été évaluée pour un montant de 85 K€.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

2. Notes aux états financiers consolidés

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en milliers d'euros)

2.1. Présentation de l'activité et des évènements importants

2.1.1. Information relative à la Société et à son activité

La société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES est une Société Anonyme (S.A) à directoire et conseil de surveillance.

Les comptes établis selon le référentiel IFRS. La situation a une durée de six mois couvrant la période du 1er janvier au 30 juin.

Adresse du siège social : 6 La Bretaudière - Chaillé-Sous-Ormeaux - Rives de l'Yon (85310), France.

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 809 705 304.

La société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES a développé une innovation consistant à faire évoluer la composition même du ciment pour parvenir à une empreinte carbone bien inférieure à celle qui caractérise le ciment traditionnel « Portland ».

La Société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES et sa filiale est ci-après dénommée la « Société » ou le « Groupe ».

Les comptes semestriels ont été arrêtés par le Directoire le 12 septembre 2025.

2.1.2. Evènements marquants au cours du 1er semestre 2025

Par décisions en date du 29 janvier 2025, il a été décidé l'attribution gratuite d'actions de la Société au profit des salariés sous conditions :

- Plan n° 9 : 13 074 actions

Les comptes IFRS comprennent la société mère HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES et sa filiale HOFFMANN BROYAGE.

2.1.3. Principaux risques et incertitudes à venir

L'appréciation des risques, faisant référence à l'information mentionnée dans le rapport sur les états financiers 2025, dans le chapitre « Appréciation des facteurs de risques », a évolué comme décrit au point 1.4 du Rapport Financier Semestriel.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

2.1.4. Evènements postérieurs au 1^{er} semestre de l'exercice 2025

En date du 19 septembre 2025, la Société a réalisé une émission d'obligations convertibles en actions (les « OCA ») souscrites par un fonds géré par Inveready. L'émission des OCA vise à soutenir les besoins en fonds de roulement de la Société et d'autres besoins liés à la croissance organique, telles que la R&D et les dépenses d'investissement, et serviront à renforcer la situation financière de la Société, en assurant une gestion adéquate des actifs et passifs courants et en soutenant les opportunités d'expansion. L'émission porte sur un montant principal de 6 millions d'euros, correspondant à l'émission de 60 OCA de 100.000 euros de valeur nominale chacune. Le prix de souscription des OCA est égal à leur valeur nominale. Les OCA portent intérêt à compter du 18 septembre 2025 (i) à un taux de 6% (équivalent au taux Euribor swap sur 5 ans de 2,05% augmenté d'une marge de 3,95%) de la valeur nominale des OCA (payé en espèces à la fin de chaque trimestre de chaque année), et (ii) à un taux de 4,75% capitalisé et additionné à la valeur nominale des OCA à la fin de chaque trimestre de chaque année.

En date du 25 septembre 2025, et à l'issue d'une période de souscription qui s'est clôturée le 23 septembre 2025, La Société a procédé à une Augmentation de Capital d'un montant brut de 7.930.764 € se traduisant par l'émission de 1.762.392 Actions Nouvelles d'une valeur nominale chacune de 1 € à un prix de souscription unitaire de 4,50 €.

Il est précisé que les demandes de souscriptions totalisaient 1.903.726 Actions Nouvelles, réparties comme suit :

- 1.321.539 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible ;
- 557.367 Actions Nouvelles ont été demandées à titre réductible ; et
- 24.820 Actions Nouvelles ont été demandées à titre libre,

correspondant à un taux de souscription d'environ 108% du montant cible de l'Augmentation de Capital (incluant les engagements reçus préalablement au lancement de l'opération).

La demande exprimée portant sur le nombre d'Actions Nouvelles non-couvertes par des engagements de souscription représente un taux de souscription d'environ 168% de ce nombre d'Actions Nouvelles.

Ainsi, 1.321.539 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant environ 75% des Actions Nouvelles à émettre, et 440.853 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre réductible, représentant environ 35% des Actions Nouvelles à émettre.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

Conformément à leurs engagements, les fonds gérés par Vatel Capital ont souscrit (i) à titre irréductible, essentiellement à hauteur du nombre de droits préférentiels de souscription rachetés au préalable auprès de Monsieur Julien Blanchard et Monsieur David Hoffmann, qui détenaient ensemble directement et indirectement 49,54% du capital de la Société au 4 septembre 2025, soit à 871.461 Actions Nouvelles, pour un montant de souscription de 3.921.574,50 €, et (ii) à 17.806 Actions Nouvelles n'ayant pas été souscrites à titre irréductible pendant la période de souscription pour un montant additionnel de souscription de 80.127 €.

Conformément à leurs engagements respectifs, Eludom , Hestia , actionnaires de la Société, et Madame Isabelle Mommessin, actionnaire et membre du conseil de surveillance de la Société, ont placé des ordres de souscription à titre irréductible et réductible à l'Augmentation de Capital à hauteur de 1 M€ chacun. L'Augmentation de Capital ayant été sursouscrite, ils ont respectivement souscrit à 222.222, 116.501 et 222.222 Actions Nouvelles, soit un montant de souscription respectif de 1 M€, environ 525 k€ et 1 M€.

Le règlement-livraison des Actions Nouvelles et leur admission aux négociations sur Euronext Growth Paris est intervenu le 30 septembre 2025.

- Après plusieurs mois de tests et d'essais à l'université de Miami, le ciment H-UKR a obtenu en juillet 2025 la certification conforme à la norme ASTM C1157 « Standard Performance Specification for Hydraulic Cement ». Cette norme de référence aux États-Unis évalue les ciments exclusivement sur la base de leurs performances (résistance, durabilité, temps de prise, expansion) indépendamment de leur composition. Contrairement aux standards traditionnels fondés sur des formulations types, la norme ASTM C1157 permet d'homologuer des ciments innovants, comme H-UKR, sur des critères stricts de résistance et de durabilité.

Le ciment H-UKR est désormais officiellement reconnu comme un ciment hydraulique conforme à la catégorie GU (General Use) de la norme ASTM C1157. Il peut ainsi être utilisé dans toutes les applications générales de la construction, qu'elles soient structurelles ou non structurelles : routes, ponts, ouvrages de voirie, éléments préfabriqués, béton projeté, béton prêt à l'emploi, préfabrication architecturale ou stabilisation des sols. Il se distingue par ailleurs par sa résistance exceptionnelle aux environnements agressifs.

Une homologation reconnue mondiale

C'est la première fois au monde qu'un ciment 0% clinker obtient cette certification internationale reconnue. Elle ouvre la voie à sa commercialisation directe sur le marché américain et s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement sur ce territoire via un contrat de licences avec son partenaire Hoffmann Green USA. Valable également en Arabie Saoudite, où



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

la norme ASTM est en vigueur, cette homologation représente une avancée stratégique sur cet autre marché clé pour Hoffmann Green, aux côtés de son partenaire local, le Groupe Shurfah.

Cette homologation renforce la crédibilité du ciment H-UKR dans les échanges en cours avec des partenaires potentiels, les normes ASTM faisant figure de référence mondiale pour la garantie de la qualité et de la sécurité dans le secteur.

L'obtention de la certification ASTM C1157 constitue la première étape d'un programme d'essais plus large et s'inscrit dans une dynamique de validation déjà bien engagée en Europe. Elle confirme l'engagement d'Hoffmann Green à transformer durablement le secteur de la construction à l'échelle internationale.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

2.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

2.2.1. Déclaration de conformité

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date d'établissement des états financiers, et présentés avec en comparatif, l'exercice 2024 établi selon le même référentiel.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A02023R1803-20240109&qid=1715613898096>), comprend les normes comptables internationales (IAS – International Accounting Standards et IFRS – International Financial Reporting Standards), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (IFRIC - International Financial Interpretations Committee).

Les principes généraux, les méthodes comptables et options retenus par la Société sont décrits ci-après.

2.2.2. Principe de préparation des états financiers semestriels

Les états financiers semestriels, présentés de manière résumée, ont été préparés conformément à la norme comptable internationale IAS 34 (« Information financière intermédiaire »), telle qu'adoptée par l'Union Européenne, qui permet de présenter une sélection de notes explicatives. Les états financiers semestriels ne comportent pas toutes les informations et annexes telles que présentées dans les états financiers annuels, il s'agit de comptes résumés.

S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en cohérence avec les états financiers consolidés annuels du Groupe au 31 décembre 2024. À l'exception des spécificités de la norme IAS 34 et des nouvelles normes applicables au 1er janvier 2025 listées ci-dessous, les principes comptables appliqués pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2025 sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés annuels arrêtés au 31 décembre 2024. Les principales zones de jugement et d'estimations pour l'établissement des comptes semestriels résumés sont identiques à celles détaillées dans les comptes consolidés 2024.

2.2.3. Continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu par le Directoire sur la base d'une trésorerie disponible au 30 juin 2025 et des opérations post-clôture qui doivent permettre de couvrir ses besoins de trésorerie prévisionnels pour les 12 prochains mois.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

2.2.4. Méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour la Société au 1^{er} janvier 2025.

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2025

- Amendement IAS 21 – Absence de convertibilité

Cet amendement de normes n'a pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

Normes, interprétations et amendements applicables par anticipation sur option

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes, interprétations et amendements dont l'application n'est pas obligatoire au 30 juin 2025.

2.2.5. Estimations et hypothèses

La Direction de la Société revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances. Celles-ci constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments de produits et de charges et d'actif et de passif. Ces estimations ont une incidence sur les montants de produits et de charges et sur les valeurs d'actifs et de passifs. Il est possible que les montants effectifs se révèlent ultérieurement être différents des estimations retenues.

2.2.6. Périmètre au 30 juin 2025

Au 30 juin 2025, le Groupe est constitué de 2 entités consolidées par intégration globale.

Entités	Méthodes de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	Siège social	Pays
HGCT	IG	-	-	RIVES DE L'YON	France
HOFFMANN BROYAGE	IG	100,00%	100,00%	MAREUIL EN PERIGORD	France

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

2.3. Détail de l'état de situation financière

2.3.1. Immobilisations incorporelles

Variation des immobilisations incorporelles brutes (en K€)

Valeurs brutes	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2023	8 434	975	396	9 805
Acquisitions		12	548	560
Cessions				
Virement de poste à poste				
Variation de périmètre				
Au 30 juin 2024	8 434	987	944	10 365
Au 31 décembre 2024	9 829	997	503	11 330
Acquisitions		34	1 246	1 280
Cessions				
Virement de poste à poste				
Variation de périmètre				
Au 30 juin 2025	9 829	1 031	1 750	12 610

Variation des amortissements des immobilisations incorporelles (en K€)

Amortissements	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2023	1 696	173		1 869
Dotations	422	28		450
Reprises				
Virement de poste à poste				
Variation de périmètre				
Au 30 juin 2024	2 118	201	0	2 319
Au 31 décembre 2024	2 539	231	0	2 771
Dotations	491	32		523
Reprises				
Virement de poste à poste				
Variation de périmètre				
Au 30 juin 2025	3 031	263	0	3 294



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

Variation des immobilisations incorporelles nettes (en K€)

Valeurs nettes	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2023	6 738	802	396	7 936
Au 30 juin 2024	6 316	786	944	8 047
Au 31 décembre 2024	7 290	766	503	8 559
Au 30 juin 2025	6 798	768	1 750	9 316

Les durées d'utilité retenues pour amortir les immobilisations incorporelles identifiables sont les suivantes :

- Frais de développement 10 ans
- Logiciels & licences 2 à 8 ans

Les frais de développement sont liés aux technologies H-P2A, H-EVA, H-UKR, H-IONA et la nouvelle technologie H-GREEN. Ces technologies font l'objet d'améliorations constantes. A ce titre, 1 246 K€ supplémentaires ont été activés au titre de 2025.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement au goodwill issu de l'absorption de la société ARGIWEST au 30 juin 2017, qui s'élève à 553 K€. Le reste correspond à l'acquisition d'un ERP et d'une CRM.

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent principalement aux développements de produits en lien avec les technologies existantes.

Les tests de dépréciation effectués au 31 décembre 2024 n'ont pas mis en évidence de perte de valeur nécessitant la comptabilisation d'une provision pour dépréciation des incorporels. Au 30 juin 2025, la Société considère que les hypothèses utilisées pour évaluer la valeur recouvrable du goodwill au 31 décembre 2024 ne sont pas substantiellement modifiées.

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au titre du premier semestre 2025.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

Les flux sur les immobilisations incorporelles ci-dessus intègrent les flux liés aux immobilisations comptabilisées conformément à IFRS 16 détaillés ci-après :

Valeurs brutes	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2023	65	65
Acquisitions		
Cessions		
Virement de poste à poste		
Variation de périmètre		
Au 30 juin 2024	65	65
Au 31 décembre 2024	65	65
Acquisitions		
Cessions		
Virement de poste à poste		
Variation de périmètre		
Au 30 juin 2025	65	65
Amortissements	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2023	27	27
Dotations	5	5
Reprises		
Virement de poste à poste		
Variation de périmètre		
Au 30 juin 2024	32	32
Au 31 décembre 2024	37	37
Dotations	5	5
Reprises		
Virement de poste à poste		
Variation de périmètre		
Au 30 juin 2025	41	41
Valeurs nettes	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2023	38	38
Au 30 juin 2024	33	33
Au 31 décembre 2024	28	28
Au 30 juin 2025	24	24

49

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

2.3.2. Immobilisations corporelles

Variation des immobilisations corporelles brutes (en K€)

Valeurs brutes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2023	3 063	31 159	12 951	3 574	2 628	53 374
Acquisitions	26		42	132	1 069	1 268
Cessions				-83		-83
Virement de poste à poste	698	1 070	1 610	223	-3 603	-2
Variation de périmètre						
Au 30 juin 2024	3 787	32 229	14 602	3 845	93	54 556
Au 31 décembre 2024	3 999	32 434	15 051	3 809	94	55 388
Acquisitions		181	87	277	206	752
Cessions				-124	-56	-180
Virement de poste à poste		17			-17	
Variation de périmètre						
Au 30 juin 2025	3 999	32 633	15 138	3 962	227	55 959

Variation des amortissements des immobilisations corporelles (en K€)

Amortissements	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2023	228	1 830	6 495	1 469	0	10 022
Dotations	67	507	688	228		1 490
Reprises				-80		-80
Virement de poste à poste				-2		-2
Variation de périmètre						
Au 30 juin 2024	295	2 337	7 183	1 614	0	11 429
Au 31 décembre 2024	378	2 869	7 926	1 568	0	12 741
Dotations	85	544	765	228		1 622
Reprises				-124		-124
Virement de poste à poste						
Variation de périmètre						
Au 30 juin 2025	463	3 413	8 691	1 672	0	14 239

Variation des immobilisations corporelles nettes (en K€)

Valeurs nettes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2023	2 835	29 329	6 456	2 105	2 628	43 352
Au 30 juin 2024	3 492	29 892	7 419	2 231	93	43 127
Au 31 décembre 2024	3 621	29 565	7 125	2 241	94	42 647
Au 30 juin 2025	3 536	29 220	6 447	2 290	227	41 721

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

Les acquisitions de la période (752 K€) correspondent principalement à divers travaux de rénovation des locaux pour 181 K€ (notamment le site de Chaillé pour 165 K€), divers matériels et outillages pour 87 K€ et d'autres immobilisations corporelles pour 277 K€ (droits d'utilisation sur contrats de location de véhicules pour 86 K€, divers aménagements pour 159 K€ et du matériel informatique pour 29 K€).

Les cessions sont principalement liées aux fins de contrats retraités sous IFRS 16, qui donnent lieu à la sortie des droits d'utilisation correspondants.

Les flux sur les immobilisations corporelles ci-dessus intègrent les flux liés aux immobilisations comptabilisées conformément à IFRS 16 détaillés ci-après :

Valeurs brutes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2023	409	4 315	1 311	585	6 620
Acquisitions			15	96	112
Cessions				-80	-80
Virement de poste à poste					
Variation de périmètre					
Au 30 juin 2024	409	4 315	1 326	602	6 652
Au 31 décembre 2024	409	4 481	1 331	514	6 736
Acquisitions				86	86
Cessions				-124	-124
Virement de poste à poste					
Variation de périmètre					
Au 30 juin 2025	409	4 481	1 331	477	6 698
Amortissements	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2023	852	855	422	2 129	
Dotations	95	102	83	280	
Reprises			-80	-80	
Virement de poste à poste					
Variation de périmètre					
Au 30 juin 2024	947	957	425	2 329	
Au 31 décembre 2024	1 048	1 058	228	2 335	
Dotations	112	102	74	289	
Reprises			-124	-124	
Virement de poste à poste					
Variation de périmètre					
Au 30 juin 2025	1 161	1 161	179	2 500	

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

Valeurs nettes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2023	409	3 463	456	163	4 491
Au 30 juin 2024	409	3 368	370	176	4 323
Au 31 décembre 2024	409	3 432	273	286	4 400
Au 30 juin 2025	409	3 320	171	298	4 198

2.3.3. Autres actifs financiers

En milliers d'€	30/06/2025	31/12/2024
Autres titres de participation ⁽¹⁾	11	11
OPCVM (sous forme d'obligations) ⁽⁴⁾	3 002	10 000
Dépréciation des OPCVM (sous forme d'obligations)	-110	-177
Autres titres immobilisés ⁽²⁾	55	50
Dépôts et cautionnements ⁽³⁾	1 233	1 709
TOTAL	4 190	11 593

⁽¹⁾ Titres Hoffmann Suisse non consolidée pour 10 K€ et titres dans un GIE pour 1 K€.

⁽²⁾ Parts sociales bancaires pour 55 K€.

⁽³⁾ Les dépôts et cautionnements correspondent à des dépôts de garantie sur prêts bancaires pour 1 M€, une retenue de garantie sur le prêt BPI pour 200 K€, une caution sur loyers et des cautions sur badges autoroute.

⁽⁴⁾ Le Groupe dispose de 3 M€ de trésorerie placée à long terme (OPCVM).

La valeur au 30 juin 2025 étant inférieure à la somme investie, une reprise de provision de 68 K€ a été comptabilisée au résultat afin de ramener la dépréciation à 110 K€.

Cet instrument financier est classé en obligations et autres titres de créance libellés en euro par l'Autorité des Marchés Financiers.

2.3.4. Autres actifs non courants

En milliers d'€	30/06/2025	31/12/2024
Etat - créance TVA		14
Charges constatées d'avance > 1 an		12
TOTAL	0	26



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

2.3.5. Actifs d'impôts non courants

	30/06/2025		31/12/2024	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Décalages temporaires				
Déficits fiscaux	40 920	10 230	40 920	10 230
Dépréciation clients	220	55	220	55
Retraitements				
Amortissements dérogatoires	-2 733	-683	-2 406	-602
Locations	53	13	52	13
Crédits bails	-938	-234	-854	-214
Engagements retraite	20	5	20	5
Reclassmt frais d'acq des titres HB	86	22	86	22
TOTAL	37 628	9 407	38 037	9 509

La norme IAS 12 préconise de retenir le dernier taux d'impôt voté pour le calcul des impôts différés. Le Groupe a donc retenu le taux de 25%.

L'impôt différé constaté trouve essentiellement son origine dans les déficits fiscaux cumulés par HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES. Le Groupe a activé une partie des déficits de la Société sur la base de prévisionnels qui permettront d'apurer les déficits en question sur un horizon de cinq ans. Au 30 juin 2025, les déficits non activés pour la société s'élèvent à 24 M€.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

2.3.6. Stocks et en cours

Variation des stocks et en-cours nets

En milliers d'€	30/06/2025	31/12/2024
Matières premières et autres approvisionnements	3 836	3 168
Produits intermédiaires et finis	2	9
Marchandises	34	
TOTAL	3 872	3 178

Evolutions des provisions pour dépréciation	30/06/2025	31/12/2024
Valeur à l'ouverture		
Augmentation		
Diminution		
Valeur à la clôture	0	0

2.3.7. Crédances clients et autres actifs courants

Crédances clients

En milliers d'€	30/06/2025	31/12/2024
Crédances clients brutes	15 779	14 172
Provision pour dépréciation	-381	-381
TOTAL	15 398	13 791

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

Autres actifs courants

En milliers d'€	30/06/2025	31/12/2024
Avances et acomptes versés	568	436
Créances sociales	22	33
Créances fiscales	2 048	1 497
Autres créances courantes	34	57
Charges constatées d'avance	139	110
TOTAL	2 811	2 133

Les créances fiscales sont détaillées comme suit :

Créances fiscales	30/06/2025	31/12/2024
Etat - tva	900	712
Etat - produits à recevoir	33	33
Etat - créance liée aux CIR et CII	1 116	752
TOTAL	2 048	1 497

En actifs courants, figurent les montants obtenus chaque année au titre des CIR & CII. La créance du 30 juin 2025 correspond aux CIR & CII 2024 et à ceux calculés au titre du 1^{er} semestre 2025.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

Echéancier des créances clients

La ventilation des créances clients est la suivante :

Au 30 juin 2025	Valeur au bilan	Non échues	Echues		
			< 90j	>90j <6 mois	> 6 mois
Créances clients (actifs non courants)	0				
Créances clients (actifs courants)	15 779	3 117	8 290	4	4 369
TOTAL	15 779	3 117	8 290	4	4 369
Au 31 décembre 2024	Valeur au bilan	Non échues	Echues		
			< 90j	>90j <6 mois	> 6 mois
Créances clients (actifs non courants)	0				
Créances clients (actifs courants)	14 172	9 927	478	2 263	1 505
TOTAL	14 172	9 927	478	2 263	1 505

2.3.8. Trésorerie et équivalents trésorerie

En milliers d'€	30/06/2025	31/12/2024
Comptes à terme	682	2 134
Disponibilités	612	2 664
Total trésorerie de clôture	1 294	4 798
Découverts bancaires	4	
Total trésorerie nette de clôture	1 290	4 798

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

2.3.9. Capital

Evolution du capital

	Au 31 décembre 2024	Augmentation	Réduction	Au 30 juin 2025
Nombre d'actions	14 648 193	38 407		14 686 600
Nominal en €	1,00	1,00		1,00
Capital en euros	14 648 193	38 407	0	14 686 600

Les plans n° 4 et 8 sont arrivés à terme le 18 janvier 2025 et le 5 février 2025. Ils ont donné lieu à une augmentation de capital de 38,4 K€, réalisée par prélèvement sur la prime d'émission. Cette augmentation de capital a été accompagnée de la création de 38 407 nouvelles actions.

2.3.10. Passifs financiers

Emprunts et dettes financières non courants / courants

	En milliers d'€	30/06/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires	9 748	9 716	
Emprunts bancaires	3 844	5 101	
Avance Ademe PIA 1	233	414	
Aide remboursable BPI PIA 3			
Aide remboursable BPI PIA 4	465	376	
Aide remboursable BPI	54	72	
Prêt région PDL	1 120	1 620	
Dettes sur locations	2 350	2 577	
Intérêts courus	21	70	
Emprunts et dettes financières non courants	17 836	19 946	
Emprunts obligataires			
Emprunts bancaires	2 914	3 434	
Avance Ademe PIA 1	203	225	
Aide remboursable BPI PIA 3	25	74	
Aide remboursable BPI PIA 4		89	
Aide remboursable BPI	18		
Prêt région PDL	500	420	
Dettes sur locations	629	667	
Intérêts courus	18	68	
Trésorerie passive	4		
Emprunts et dettes financières courants	4 310	4 977	
TOTAL	22 146	24 923	

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

Ventilation des dettes financières par échéance

Emprunts et dettes financières (en milliers d'€)	Part à moins d'1 an	Part de 1 à 5 ans	Part à plus de 5 ans	TOTAL
Au 30 juin 2025				
Emprunts obligataires		9 748		9 748
Emprunts bancaires	2 914	3 844		6 758
Avance Ademe PIA 1	203	233		436
Aide remboursable BPI PIA 3	25			25
Aide remboursable BPI PIA 4		465		465
Aide remboursable BPI	18	54		72
Prêt région PDL	500	1 120		1 620
Dettes sur locations	629	1 523	827	2 979
Intérêts courus	18	12	9	39
Trésorerie passive	4			4
Emprunts et dettes financières	4 310	17 000	836	22 146
<i>Dettes financières courantes</i>				4 310
<i>Dettes financières non courantes</i>				17 836
Emprunts et dettes financières (en milliers d'€)	Part à moins d'1 an	Part de 1 à 5 ans	Part à plus de 5 ans	TOTAL
Au 31 décembre 2024				
Emprunts obligataires		9 716		9 716
Emprunts bancaires	3 434	5 101		8 535
Avance Ademe PIA 1	225	414		639
Aide remboursable BPI PIA 3	74			74
Aide remboursable BPI PIA 4	89	376		465
Aide remboursable BPI		72		72
Prêt région PDL	420	1 540	80	2 040
Dettes sur locations	667	1 622	955	3 244
Intérêts courus	68	60	10	138
Emprunts et dettes financières	4 977	18 901	1 046	24 923
<i>Dettes financières courantes</i>				4 977
<i>Dettes financières non courantes</i>				19 946

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

Flux des emprunts et dettes financières non courants / courants

Valeurs brutes	Emprunts obligataires	Emprunts bancaires	Avance ADEME	Aides remboursables BPI	Prêt participatif Total	Prêt Région PDL	Dettes sur locations	Intérêts courus	Treésorerie passive	TOTAL
Au 31 décembre 2023	0	12 423	989	669	0	2 440	3 466	195		20 182
Nouveaux	10 000		0	38			112	0		10 150
Remboursements		-1 940	-119	-47		-400	-340	-52		-2 898
Variation de périmètre										
Correction de juste valeur	-316									-316
Au 30 juin 2024	9 684	10 483	870	666	0	2 040	3 237	143	0	27 118
Au 31 décembre 2024	9 716	8 535	639	611	0	2 040	3 244	138	0	24 923
Nouveaux		180					86		4	270
Remboursements		-1 957	-203	-49		-420	-352	-99		-3 080
Variation de périmètre										
Correction de juste valeur	32									32
Au 30 juin 2025	9 748	6 758	436	562	0	1 620	2 979	39	4	22 145

L'avance ADEME est une aide publique de l'Etat accordée à la Société dans le cadre du projet de construction d'un pilote industriel, dédié à la fabrication d'un liant à basse empreinte carbone. Cette aide a été accordée en décembre 2016 pour un montant global de 1 367 K€ dont le solde a été perçu le 28 septembre 2020. La date de fin de remboursement est fixée au 30 juin 2029 du fait que le chiffre d'affaires devrait atteindre les 7 M€ courant 2025, déclenchant ainsi la deuxième phase de remboursement. Conformément à IFRS 9, la dette est enregistrée initialement à sa juste valeur et correspond à l'actualisation des prélèvements futurs aux taux définis au contrat.

Les avances remboursables BPI sont des aides à l'innovation accordées à la Société dans le cadre de différents projets :

- Une avance, d'un montant global de 500 K€ a été accordée en 2018. La date de fin de remboursement initialement fixée au 31 mars 2025 a été reportée au 30 septembre 2025 dans le cadre de la Covid-19. Conformément à IFRS 9, et de manière analogique à la première aide, la dette est enregistrée initialement à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote, de manière à ramener son taux d'intérêt de zéro à celui d'une dette normale. L'avantage qui en découle a été traité comme une subvention selon les dispositions de la norme IAS 20, et figure donc en produit différé (autres passifs courants et autres passifs non courants selon l'échéance). Le solde au 30 juin 2025 est de 25 K€. Nonobstant l'échec technique ou commercial ou le succès technique ou commercial partiel du programme, la Société garantit à BPI France Financement le paiement d'une somme forfaitaire de 200 K€, qui au 30 juin 2025 se trouve intégralement versée.
- Une autre avance d'un montant global de 700 K€ a été accordée en mai 2022 dont 490 K€ sont encaissés au 30 juin 2025. La date de fin de remboursement est fixée au 31 mars 2030. Conformément à IFRS 9, la dette est enregistrée à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote, de manière à ramener son taux d'intérêt de zéro à celui d'une dette normale. L'avantage qui en découle a été traité comme une subvention selon les dispositions de la norme IAS 20, et figure donc en produit différé (autres passifs courants et autres passifs non courants selon l'échéance). Le solde au 30 juin 2025 est de 465 K€. Le premier remboursement est prévu le 31 décembre 2026. Nonobstant l'échec technique ou commercial ou le succès technique ou commercial partiel du programme, la Société garantit à BPI France Financement le paiement d'une somme forfaitaire de 280 K€.
- Une autre avance d'un montant global de 171 K€ a été accordée en mai 2023 dont 72 K€ sont encaissés au 30 juin 2025. Cette avance est accompagnée de l'attribution d'une subvention de 512 K€ dont 216 K€ sont versés au 30 juin 2025 ; ce qui porte le montant global de l'aide à 683 K€. Le premier remboursement est prévu le 31 mars 2026. En cas d'échec technique ou commercial du programme, la Société sera déliée de toute obligation de paiement des retours

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

financiers. Conformément à IFRS 9, la dette est enregistrée initialement à sa juste valeur et correspond à l'actualisation des prélèvements futurs aux taux définis au contrat. Au 30 juin 2025, il a été considéré les intérêts comme négligeables.

Dans le cadre du financement de l'usine H2, la Société s'est vu octroyer quatre prêts pour une enveloppe globale de 11 M€, tous débloqués sur 2021 :

- Un prêt par la région Pays de La Loire (PDL) à hauteur de 2 M€. Ce prêt a été contracté au taux fixe de 2% et bénéficie d'un différé de remboursement de 24 mois fixant le premier remboursement au 4 avril 2024. Son échéance est prévue le 4 avril 2028. Aucune garantie n'est associée au présent contrat.
- Un Prêt Vert auprès de la Banque Postale d'un montant de 3 M€. Ce prêt a été contracté au taux fixe de 1.43%. La durée du crédit est de 7 ans. En garantie, la Société a nanti un compte-courant qu'elle détient à la Banque Postale à hauteur de 750 K€.
- Un Prêt auprès de la BNP Paribas d'un montant de 3 M€. Ce prêt a été contracté au taux fixe de 1.14%. La durée du crédit est de 5 ans. En garantie, la Société a nanti un compte à terme à hauteur de 750 K€.
- Un Prêt auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 3 M€. Ce prêt a été contracté au taux fixe de 0.95%. La durée du crédit est de 5 ans. En garantie, la Société a nanti un compte à terme à hauteur de 750 K€.

En date du 16 février 2024 et du 16 mai 2024, la Société a réalisé deux émissions d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Emission en date du 16 février 2024 :
 - Date d'échéance : 20 février 2029
 - Nombre d'OCEANE émises : 488 281 obligations
 - Prix d'émission : 10,24 € soit un total de 5 M€
 - Taux du coupon : 6%
- Emission en date du 16 mai 2024 :
 - Date d'échéance : 22 mai 2029
 - Nombre d'OCEANE émises : 407 495 obligations
 - Prix d'émission : 12,27 € soit un total de 5 M€
 - Taux du coupon : 6%

En application de la norme IAS 32, une composante capitaux propres a été évaluée initialement pour un montant de 84 K€.

Sur le 1^{er} semestre 2025, l'amortissement de cette composante s'élève à 8 K€ et correspond au différentiel entre la charge d'intérêts de la composante dette au taux de marché, soit 6,20 % et les intérêts au taux du contrat.

Au cours du 1^{er} semestre 2025 :

La Société a souscrit un nouvel emprunt auprès de la Société Générale pour un montant de 724 K€ dont 180 K€ sont débloqués au 30 juin 2025. Ce prêt a été contracté au taux fixe de 2,99% pour une durée de 5 ans. Le premier versement en capital est prévu le 10 janvier 2026 et l'échéance est prévue le 10 avril 2030. En garantie, la Société a versé une caution BPI à hauteur de 23 K€.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

2.3.11. Provision pour engagement de retraite

Au 1er semestre 2025, la provision pour engagement de retraite n'a pas été réévaluée par rapport au 31 décembre 2024.

Pour rappel, les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

Hypothèses	31/12/2024
Référence taux d'actualisation	Taux IBOXX corporate AA + 10 ans
Taux d'actualisation	3,38%
Table de mortalité	INSEE 2017-2019
Progression des salaires	4% dégressif
Taux de turn-over	2,61%
Age de départ à la retraite	64 ans

Evolution de l'engagement

En milliers d'€	Engagements de retraite
Au 31 décembre 2023	44
Dotations	
Reprises	
Variation de périmètre	
Pertes et gains actuariels	
Impact de la réforme des retraites en capitaux propres	
Au 30 juin 2024	44
Au 31 décembre 2024	41
Dotations	
Reprises	
Variation de périmètre	
Pertes et gains actuariels	
Impact de la réforme des retraites en capitaux propres	
Au 30 juin 2025	41



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

2.3.12. Autres provisions

En milliers d'€	Provision pour risques et charges
Au 31 décembre 2023	38
Dotations	0
Reprises	
Variation de périmètre	
Au 30 juin 2024	38
Au 31 décembre 2024	38
Dotations	
Reprises	
Variation de périmètre	
Au 30 juin 2025	38

Au 30 juin 2025, les provisions correspondent à des litiges prud'homaux.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

2.3.13. Dettes fournisseurs et autres dettes

Ventilation par nature des dettes fournisseurs et autres dettes

Dettes fournisseurs

	En milliers d'€	30/06/2025	31/12/2024
Dettes fournisseurs		6 308	3 183
Dettes d'immobilisations		18	188
TOTAL		6 326	3 371

Autres passifs non courants

	En milliers d'€	30/06/2025	31/12/2024
Dettes sociales et fiscales		21	20
Produits constatés d'avance		3 933	3 867
TOTAL		3 954	3 887

Les produits constatés d'avance sont détaillés comme suit :

Produits constatés d'avance	30/06/2025	31/12/2024
CIR	3 259	3 150
CII	232	225
BPI - subvention sur avance à taux 0	25	16
Subventions d'investissement	418	476
TOTAL	3 933	3 867

Les dettes sociales non courantes correspondent principalement à la contribution patronale due sur les plans d'attribution gratuite d'actions dont l'échéance est supérieure à un an.

Les subventions d'investissement sont reprises au résultat au fur et à mesure de l'amortissement des biens auxquels elles se rapportent.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

Passifs d'impôts non courants

	30/06/2025		31/12/2024	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Décalages temporaires				
Déficits fiscaux	-880	-220	-880	-220
Retraitements				
Ecart d'évaluation	1 182	296	1 229	307
Engagements retraite	-21	-5	-21	-5
TOTAL	281	70	327	82

La norme IAS 12 préconise de retenir le dernier taux d'impôt voté pour le calcul des impôts différés. Le Groupe a donc retenu le taux de 25%.

L'impôt différé constaté trouve essentiellement son origine dans la plus-value constatée sur l'immobilier d'HOFFMANN MICROTECH, en contrepartie de laquelle les déficits ont été activés.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

Autres passifs courants

En milliers d'€	30/06/2025	31/12/2024
Dettes sociales & fiscales	912	929
Avances et acomptes reçus		4
Produits constatés d'avance	573	505
TOTAL	1 485	1 438

Les dettes sociales et fiscales sont détaillées comme suit :

Dettes sociales & fiscales	30/06/2025	31/12/2024
Dettes sociales	661	700
Etat - tva	216	164
Etat - charges à payer	35	65
TOTAL	912	929

Les produits constatés d'avance sont détaillés comme suit :

Produits constatés d'avance	30/06/2025	31/12/2024
CIR	471	454
CII	27	26
BPI - subvention sur avance à taux 0	0	10
Subventions d'investissement	75	15
TOTAL	573	505

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

2.4. Informations sur le compte de résultat

2.4.1. Chiffre d'affaires et indicateur de performance

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend la vente des produits et des services.

En milliers d'€	30/06/2025	30/06/2024
Ventes de ciments et autres	3 427	1 269
Ventes de prestations de services	103	2 010
TOTAL	3 530	3 280

En milliers d'€	30/06/2025	30/06/2024
France	3 393	1 045
Export	137	2 235
TOTAL	3 530	3 280

La Société a poursuivi son développement au cours du premier semestre 2025. L'activité du premier semestre 2025 est notamment marquée par l'accélération du développement en France avec des volumes de 19 640 tonnes au 30/06/2025 supérieurs à ceux de l'exercice 2024 (16 269 tonnes).

Indicateur de performance

EBITDA

	30/06/2025	30/06/2024
Résultat opérationnel courant	-7 798	-5 033
Dotations aux amortissements	2 145	1 939
Dépréciations des actifs nettes des reprises		
EBITDA	-5 653	-3 094
<i>En pourcentage de CA</i>	<i>Non significatif</i>	<i>Non significatif</i>

L'EBITDA est défini par la Société comme le résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements, dépréciations d'actifs nettes des reprises et dotations et reprises aux provisions pour risques et charges.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

2.4.2. Achats consommés

En milliers d'€	30/06/2025	30/06/2024
Achats de matières premières	-4 090	-1 740
Variation de stocks de matières premières	702	198
TOTAL	-3 388	-1 542

2.4.3. Charges de personnel et effectif

En milliers d'€	30/06/2025	30/06/2024
Salaires	-1 415	-1 406
Variation provision pour congés payés	-41	-74
Primes	20	101
Indemnités & avantages divers	-45	-83
Charges sociales	-569	-609
Rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions ⁽¹⁾	-34	-106
Production immobilisée (frais de développement)	523	459
Subventions		47
Transferts de charges	61	59
TOTAL	-1 500	-1 611

⁽¹⁾ Les rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions incluent les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans d'attribution d'actions gratuites. Compte tenu de la probabilité de présence des salariés concernés au terme de la période d'acquisition, et du prix de l'action au jour de l'attribution, les plans d'attribution d'actions gratuites représentent pour le 1er semestre 2025 un avantage au personnel de 34 K€.

Effectif de la Société en fin de période

	30/06/2025	30/06/2024
Cadres	33	33
Agents de maîtrise / techniciens / employés	25	22
Apprentis	3	
TOTAL	61	55



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

2.4.4. Charges externes

	En milliers d'€	30/06/2025	30/06/2024
Achats non stockés		-407	-408
Locations ponctuelles		-47	-105
Entretien		-382	-279
Frais d'études		-106	-8
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		-2 218	-1 263
Publicité		-215	-364
Déplacements, missions et réceptions		-225	-220
Autres postes		-1 558	-931
Production immobilisée (frais de développement)		147	38
Subvention - bpi innovation			55
Transferts de charges			11
TOTAL		-5 013	-3 474

Les honoraires sont principalement constitués de commissions sur ventes, des honoraires comptables, juridiques et de conseils (pour la détermination du CIR notamment mais aussi pour l'établissement de comptes consolidés IFRS, les études CSTB, la gestion des brevets, les essais en laboratoires, le conseil en marché boursier et en sourcing ou encore les honoraires de certification et honoraires de recrutement).

Les frais de publicité sont constitués de dépenses de stratégie & de charges de communication ainsi que de foires & expositions.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

2.4.5. Détail des autres produits et charges opérationnels courants

En milliers d'€	30/06/2025	30/06/2024
QP subvention d'investissement reprise au résultat	268	203
Autres produits	556	69
Autres charges	-63	-8
TOTAL	761	264

Les QP de subvention d'investissement sont détaillées comme suit :

QP subvention d'investissement reprise au résultat	30/06/2025	30/06/2024
Reprise de subvention CIR	216	183
Reprise de subvention CII	13	10
Reprise de subvention sur avance à taux 0	1	3
Reprise de subvention FEDER sur process de fabrication		8
Reprise de subvention ENR Cert	3	
Reprise de subvention PDL ERP	34	
TOTAL	268	203

Les autres produits courants sont détaillés comme suit :

Autres produits	30/06/2025	30/06/2024
Frais d'amortissement activés au titre des frais de développement	576	51
Autres produits	-20	18
TOTAL	556	69

Les autres charges courantes sont détaillées comme suit :

Autres charges	30/06/2025	30/06/2024
VNC des éléments d'actifs cédés	56	
Autres charges	7	8
TOTAL	63	8

2.4.6. Détail des autres produits et charges opérationnels

En milliers d'€	30/06/2025	30/06/2024
Prix de vente des immobilisations cédées	1	
VNC des éléments d'actifs cédés		-21
Autres produits et charges non courants	-1	-3
TOTAL	-1	-24

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

2.4.7. Coût de l'endettement financier net

	En milliers d'€	30/06/2025	30/06/2024
Revenus des OPCVM (sous forme d'obligations)	-94	421	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-94	421	
Intérêts des emprunts obligataires	-308	-145	
Intérêts des emprunts	-92	-110	
Intérêts sur crédits-bails	-26	-29	
Intérêts sur locations simples	-14	-11	
Intérêts sur aide remboursable PIA 1	32	-34	
Intérêts sur aide remboursable BPI	3	-3	
Intérêts sur prêt région PDL	-18	-22	
Intérêts bancaires	1		
Coût de l'endettement financier brut	-421	-354	
Coût de l'endettement financier net	-515	68	
Autres charges financières	-71	-2	
Dépréciation OPCVM (sous forme d'obligations)		-106	
Autres produits financiers	7	4	
Reprise dépréciation OPCVM (sous forme d'obligations)	68		
Autres produits et charges financières	4	-105	
Résultat financier	-511	-38	

Le coût de l'endettement financier net regroupe d'une part, les intérêts sur emprunts et autres dettes financières, et d'autre part, les revenus de placement.

2.4.8. Charges d'impôt

	30/06/2025	30/06/2024
Variation des IDA	-102	-108
Variation des IDP	12	11
Réduction impôt mécénat		1
Produit/Charge d'impôt	-91	-96

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

2.5. Engagements hors bilan

En milliers d'€	30/06/2025	31/12/2024
<u>Engagements donnés</u>		
Nantissement de dépôt à terme	1 200	1 825
Commandes d'immobilisations		21
Intérêts sur avances remboursables PIA 1	48	73
Intérêts sur prêt région PDL	49	81
Intérêts des emprunts	219	283
Intérêts sur crédit-bail	204	229
Intérêts sur locations	49	59
Total engagements donnés	1 768	2 571
<u>Engagements reçus</u>		
Commandes d'immobilisations		49
Intérêts sur avances remboursables PIA 1	48	73
Intérêts sur prêt région PDL	49	81
Intérêts des emprunts	219	283
Intérêts sur crédit-bail	204	229
Intérêts sur locations	49	59
Total engagements reçus	568	775

En garantie d'un prêt de 2 550 K€ souscrit auprès d'un organisme bancaire dont le capital restant dû s'élève à 44 K€ au 30 juin 2025, la société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES a nanti un compte de dépôt à terme pour un montant de 1 M€.

En garantie de deux prêts de 435 K€ chacun dont le capital restant dû s'élève globalement à 22 K€ au 30 juin 2025, la société HOFFMANN MICROTECH a accordé un privilège de prêteur de deniers pour un montant de 435 K€ pour chacun des deux prêts. Ces mêmes emprunts sont assortis d'une garantie OSEO à hauteur de 33%.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2025

2.6. Autres informations : transactions avec des parties liées

A C T I F	30/06/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles	1	
Total actif non courant	0	1
Créances clients et comptes rattachés	336	225
Autres actifs courants	120	120
Total actif courant	456	345
TOTAL ACTIF	456	346
P A S S I F	30/06/2025	31/12/2024
Emprunts et dettes financières		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25	12
Autres passifs courants		
Total passif courant	25	12
TOTAL PASSIF	25	12
	30/06/2025	30/06/2024
Chiffre d'affaires	92	27
Charges de personnel		
Charges externes	-136	-27
Autres produits et charges opérationnels	9	
RESULTAT OPERATIONNEL	-35	0
Coût de l'endettement financier net		
Autres produits et charges financiers		
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-35	0

Conformément à la norme IAS 24, la Société communique des informations relatives aux transactions significatives entre parties liées dès lors que ces transactions sont réalisées avec des entités pour lesquelles un contrôle ou une influence notable est identifié.



**CATALYSEUR DE LA
TRANSITION CARBONE**



**HOFFMANN
GREEN CEMENT**
**Catalyseur
de la Transition
Carbone**

Siège Administratif

6 rue de La Breaudière
Chaillé Sous Les Ormeaux
85310 Rives de l'Yon

Site industriel

Vendéopôle - Vendée Centre
57 rue Henri Adolphe Archereau
85480 Bournezeau

Tél. 02 51 460 600
contact@ciments-hoffmann.fr
www.ciments-hoffmann.fr

Hoffmann Green Cement Technologies

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 14.634.736 euros
Siège social : La Breaudière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310